

b) Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste-Ourse (SAGE)

Le SAGE neste-Ourse a été lancé en 1999 et est actuellement au point mort depuis 2003.

c) Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

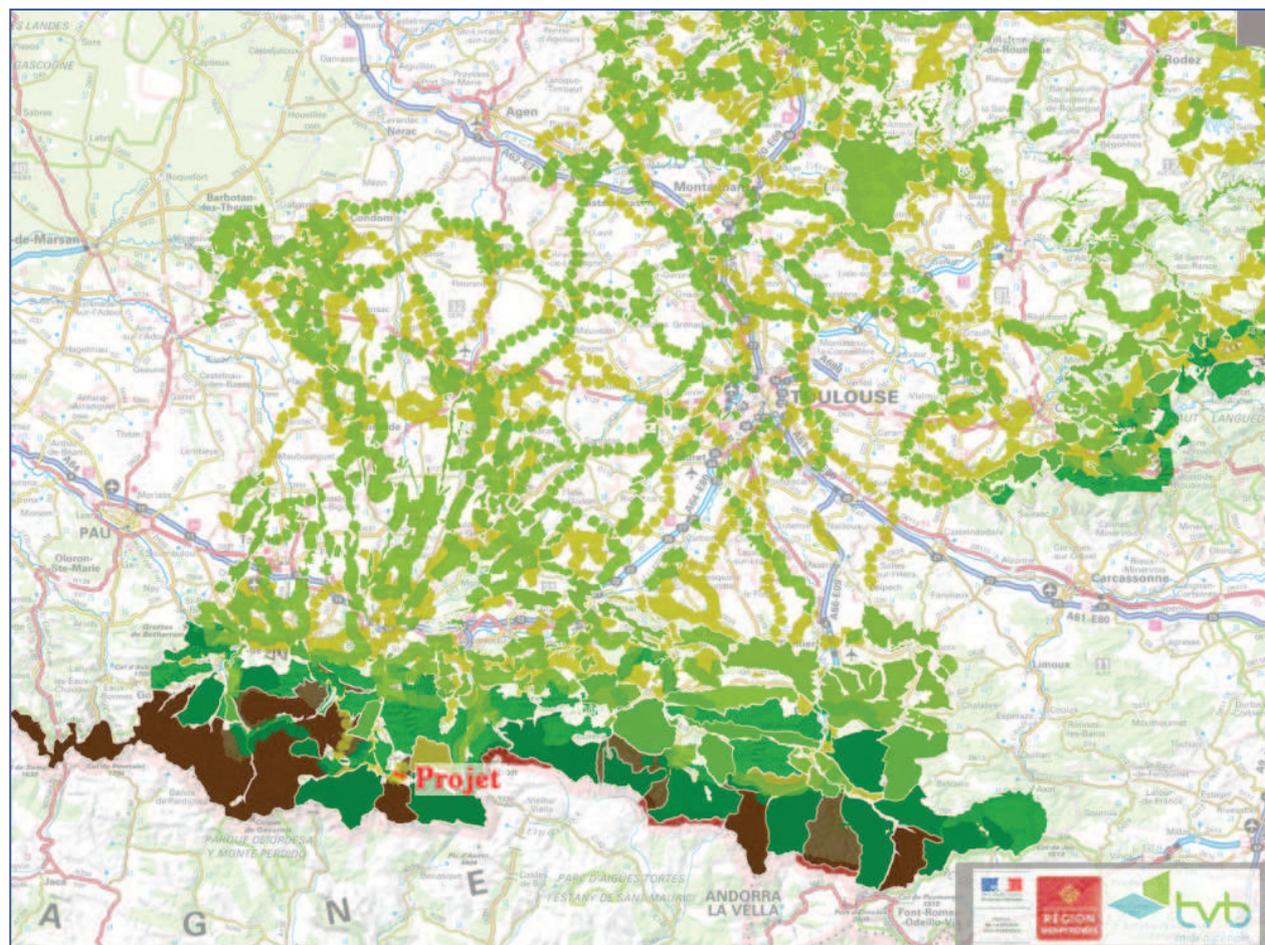
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) permet à chaque région d'identifier sa Trame Verte et Bleue, support des continuités écologiques permettant d'atténuer l'érosion de la biodiversité.

En conséquence, le SRCE identifie :

- des réservoirs de biodiversité qui englobe tout ou partie d'espaces déjà inventoriés ou préservés (ZNIEFF, site Natura 2000, ...), que nous avons également recensés par ailleurs au regard de l'aire d'étude (cf. §. 3.5.12 et 3.5.13) et présentés dans les extraits de carte suivants par une entrée milieu,
- des corridors écologiques favorables à la continuité de la biodiversité également distingués par type de milieu, mais également en fonction de leur état de conservation.

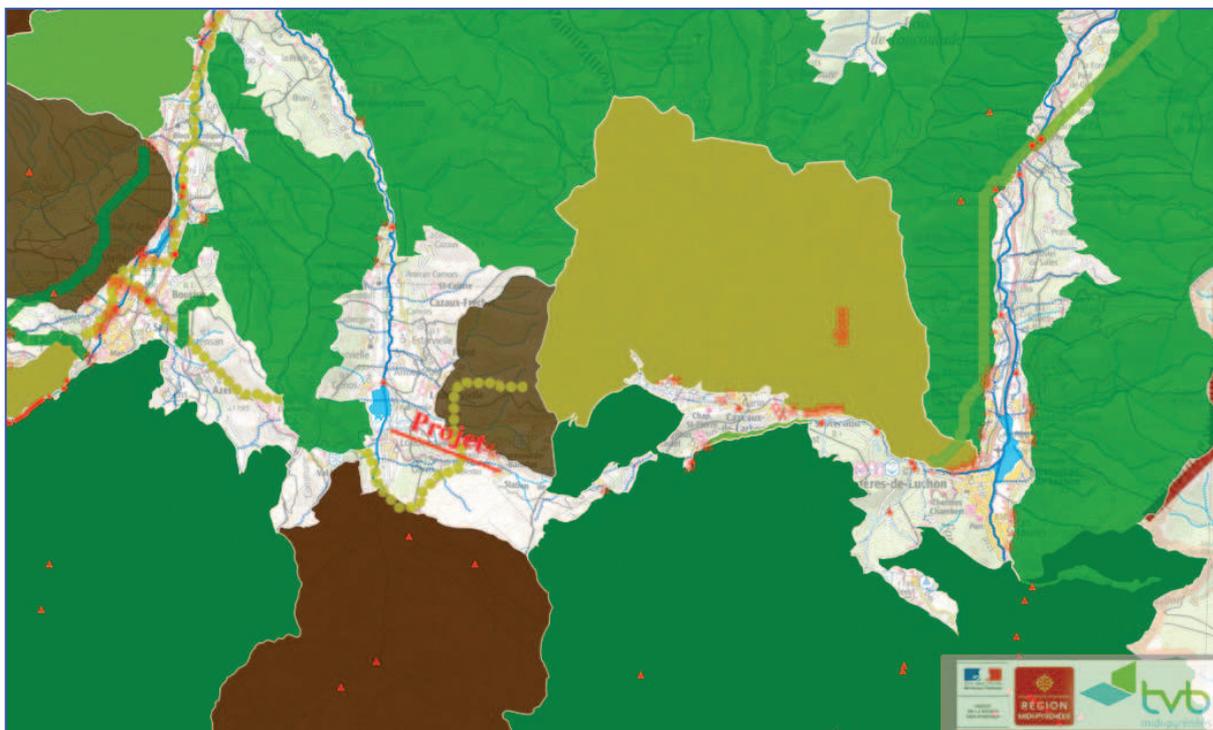
Il convient de noter sur la carte à petite échelle ci-dessous, que la zone d'étude se situe au sein de la zone à forte densité de réservoirs de biodiversité de la zone montagne et que ces espaces sont quasiment en continuité les uns avec les autres. Ce constat n'a rien d'étonnant du fait de la forte concentration de biodiversité sur ces espaces au final modérément anthropisés, et principalement par des activités à moindre impact sur les espèces et les habitats (pastoralisme, production forestière, ...) ou à impacts localisés (hydroélectricité, tourisme estival ou hivernal, ...).

Carte n° 9 : *Projet et éléments du schéma régional de cohérence écologique (1/1 000 000ème)*



A plus grande échelle (cf carte ci-après), la même carte permet de préciser la situation de la zone projet, **située en dehors de tout réservoir de biodiversité**. La ligne survole cependant un réservoir de biodiversité de cours d'eau à préserver (cf. carte 18 ci-dessous, ruisseau de Germ). S'y observe par contre un corridor écologique de milieu ouvert et semi-ouvert de plaine à remettre en bon état.

Carte n° 10 : *Projet et éléments du schéma régional de cohérence écologique (1/100 000ème)*

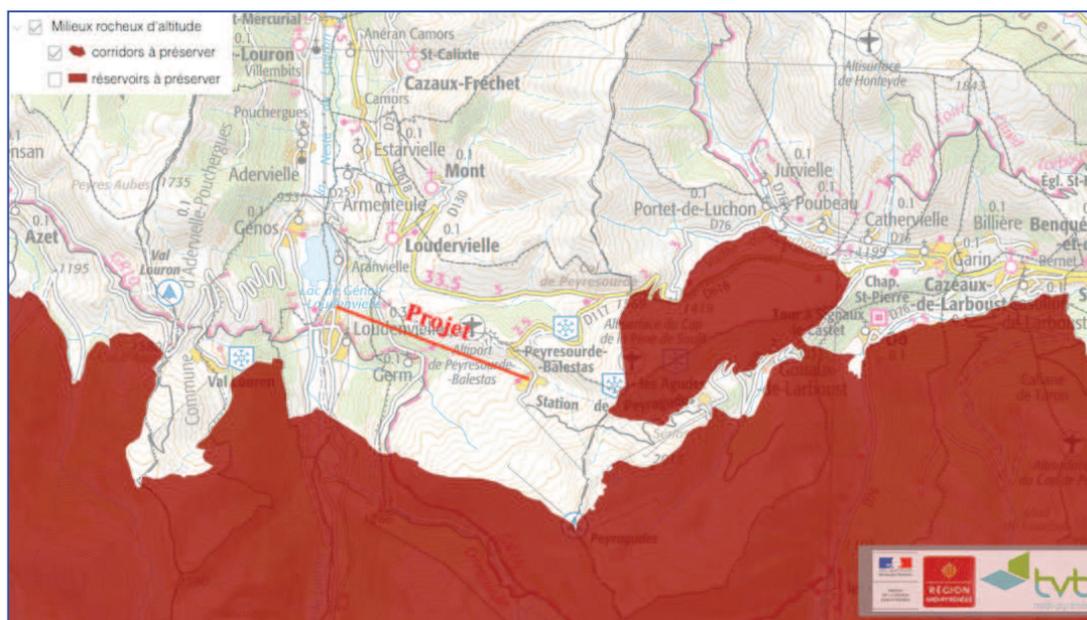


SRCE Midi-Pyrénées :

<ul style="list-style-type: none"> ▲ Obstacles aux continuités ■ Points de conflit surfaciques ▲ Points de conflit linéiques ● Points de conflit ponctuels ▲ Points de conflits ponctuels ▲ Obstacles à l'écoulement 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Milieux ouverts et semi-ouverts de plaine ■ corridors à préserver ■ corridors à remettre en bon état ■ réservoirs à préserver
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Milieux boisés de plaine ■ corridors à préserver ■ corridors à remettre en bon état ■ réservoirs à préserver 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude ■ corridors à préserver ■ réservoirs à préserver
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Milieux boisés d'altitude ■ corridors à préserver ■ réservoirs à préserver 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Milieux rocheux d'altitude ■ corridors à préserver ■ réservoirs à préserver

<ul style="list-style-type: none"> ■ Cours d'eau linéiques - Réservoirs de biodiversité ■ à préserver ■ à remettre en bon état ■ Cours d'eau linéiques - Corridors ■ à préserver ■ à remettre en bon état ■ Cours d'eau surfaciques à préserver
--

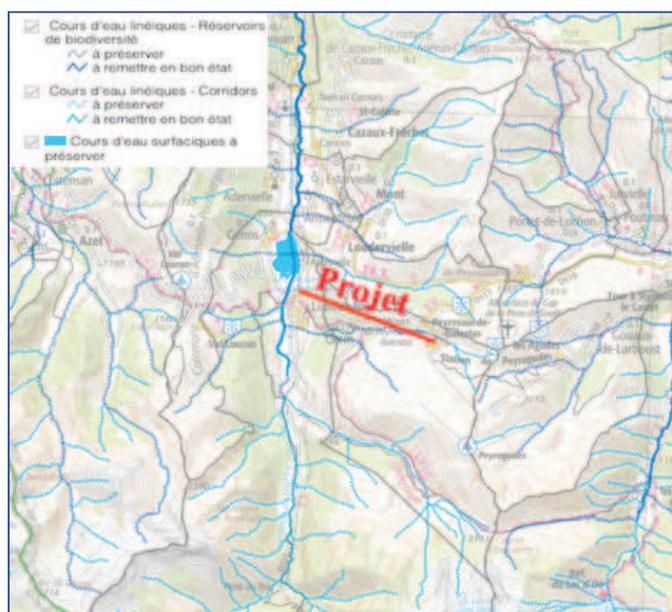
Carte n° 11 : *Zone d'étude et éléments du SRCE spécifique aux milieux rocheux d'altitude*



Carte n° 12 : Zone d'étude et éléments du SRCE spécifique aux milieux ouverts, semi ouverts et boisés



Carte n° 13 : Zone d'étude et éléments du SRCE spécifique aux cours d'eau



En ce qui concerne les incidences sur le "corridor de milieu ouvert et semi-ouvert de plaine à reconstituer" figuré sur la carte et qui recoupe la zone projet, elles peuvent être considérées comme nulles, car la définition même de ce corridor n'est pas justifiée dans ce territoire montagnard et il constitue un artefact informatique qui n'a pas de réalité fonctionnelle. En effet ce corridor **de milieu de plaine** ainsi défini, chemine dans la vallée de la Neste d'Aure, reliant des milieux boisés d'altitude, franchit les crêtes d'Azet au niveau de Val Louron, et connecte ensuite des réservoirs de milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude dans la vallée du Louron, ce qui est un non sens. Il est à noter que plusieurs artefacts de ce type sont présents dans la cartographie informative du SRCE de Midi-Pyrénées.

Dans le cadre du rapport environnemental du dossier UTN, puis de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme, le projet a été jugé compatible avec les orientations du SRCE.

d) Document d'urbanisme

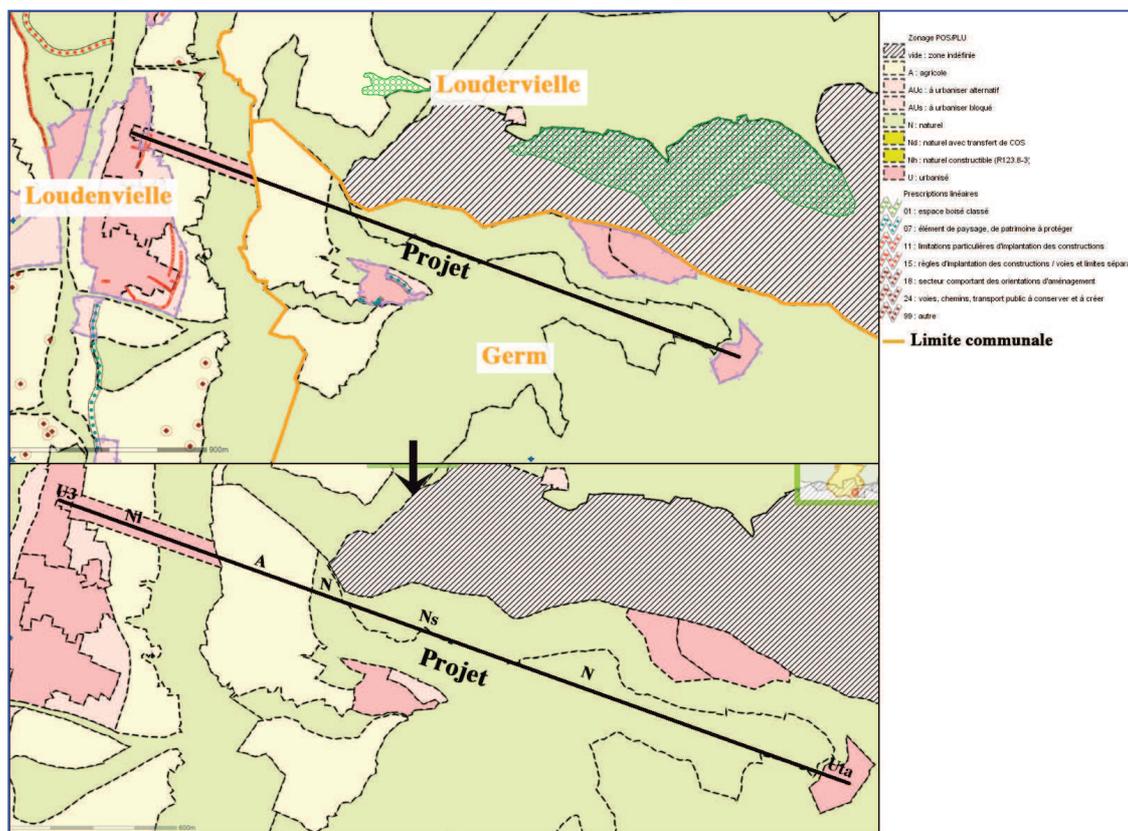
L'emprise de la future remontée se développe sur les territoires communaux de deux communes, **Loudenvielle et Germ**.

Ces deux communes sur lesquelles se situe la zone d'étude disposent d'un Plan Local d'Urbanisme, approuvé, pour la commune de Loudenvielle le 21 avril 2004, puis révisé (approbation révision le 06/11/2015), et pour la commune de Germ le 25 novembre 2011.

D'après ces différents documents d'urbanisme, le projet est concerné par plusieurs zonages (cf. carte ci-après) :

- la **gare de départ est située en zone urbanisée U3**, définie sur le document d'urbanisme de Loudenvielle,
- toujours sur la commune de Loudenvielle, **le tracé de la télécabine traverse une zone NI** (zone naturelle où la construction de ligne de remontées mécaniques est autorisée),
- le tracé se développe ensuite sur la commune de Germ, sur **une zone A** et sur **des zones N**, dont une partie en alternance **avec un secteur Ns**,
- toujours sur la commune de Germ, **la gare d'arrivée est située en zone urbanisée Uta**.

Carte n° 14 : Zonage PLU



e) Commune de Loudenvielle

L'examen des pièces du document d'urbanisme fait ressortir les grands éléments ci-après.

➤ Le PADD de Loudenvielle :

Pour le secteur du territoire qui nous occupe (Site du lac à Saoussas), le P.A.D.D énonce les grands principes d'orientation suivants :

1. Conserver le fond de vallée à vocation d'espaces naturels,
2. Densifier les villages de Loudenvielle et d'Aranvielle,
3. Prévoir à moyen terme la création d'un nouveau pôle d'urbanisation sur le flanc *ouest* de la vallée,
4. Prévoir l'amorce de l'occupation du site jusqu'à Saoussas (développement activité camping et cheminement piéton uniquement),
5. Maintenir les activités économiques existantes,
6. Protéger les alignements végétaux qui soulignent les lignes de force du paysage.

Le projet ne remet pas en cause ces principes.

➤ Le règlement du PLU :

Pour la commune de Loudenvielle, le projet est concerné par plusieurs zonages :

- la **gare de départ est située en zone urbanisée U3**, définie sur le document d'urbanisme de Loudenvielle comme une "Zone urbaine située en continuité du noyau ancien et destinée aux constructions à usage d'habitat, d'activités et de services, notamment pour une liaison téléportée avec le domaine skiable",
- le tracé de la télécabine traverse ensuite une zone naturelle, secteur NI où la construction de ligne de remontées mécaniques est autorisée.

**Le PLU de Loudenvielle permet la mise en œuvre de cette liaison interurbaine.
Aucun espace boisé classé à conserver n'est présent sur la zone étudiée.**

f) Commune de Germ-Louron

L'examen des pièces du document d'urbanisme fait ressortir les grands éléments ci-après.

➤ Le PADD de Germ-Louron :

Le P.A.D.D de la commune se traduit selon trois axes :

1. Conforter le village dans le prolongement de l'existant,
2. Développer le pôle touristique de Peyresourde,
3. Préserver la qualité des espaces naturels.

L'axe 2, "dans le cadre du projet global du développement de Peyragudes, vise à augmenter la capacité d'hébergement du versant Peyresourde, et (à) redéfinir les produits touristiques pour asseoir la rentabilité économique de l'ensemble."

L'axe 3, précise que "le territoire communal est à la fois un espace de vie, le lieu de pratique du pastoralisme, le support du tourisme hivernal (ski) ou estival (randonnée) et un milieu remarquable par sa biodiversité. Il s'agit ici de préserver l'équilibre entre l'ensemble de ces fonctions."

Le projet ne remet pas en cause ces principes et s'inscrit même dans certains de ces objectifs.

Au regard de ces éléments, le projet ne remet pas en cause les orientations fixées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

➤ Le règlement du PLU :

Pour la commune de Germ-Louron, le projet est concerné par trois types de zones :

- en partie inférieure, sur un court tronçon **le tracé de la télécabine traverse une zone A**, zone agricole, définie "comme une zone spécifique où l'outil de production de l'activité agricole et pastorale sera protégée en évitant toute implantation de construction non agricoles susceptibles de compromettre l'activité" ;
- **le tracé de la télécabine traverse ensuite une zone N**, zone naturelle "qui se définit par la volonté de sauvegarde des sites, du milieu aquatique, des grandes entités naturelles et paysagères, et du patrimoine bâti qui a perdu sa vocation agricole ...", et pour partie un **secteur Ns** à "vocation pluriactive en tant qu'espace agricole et agropastoral, et en tant que **support d'activités de loisirs et de sports de plein air**. Elle s'étend sur le domaine skiable de Peyragudes".
- la **gare d'arrivée est située** définie sur le document d'urbanisme **en zone Uta** "qui regroupe les zones de logements touristiques associées à la station de ski de Peyragudes." La hauteur d'une construction ne peut y excéder 5 niveaux superposés (R+4)".

Les règlements des secteurs Uta et Ns permettent, "les constructions, installations, et travaux liés et nécessaires à l'exercice des activités sportives et de loisirs (notamment engins de remontées mécaniques, ...)" et donc la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, le règlement des zones A et N ne prévoit pas, de façon explicite, les constructions de remontées mécaniques mais autorisent, **en zone A** "les constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans la mesure où elles ne compromettent pas le caractère agricole de la zone" **et en zone N** "les installations et constructions nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif".

Aucun espace boisé classé à conserver n'est présent sur la zone d'étude.

Le règlement du PLU de Germ a fait l'objet d'une mise en compatibilité dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique menée en parallèle.

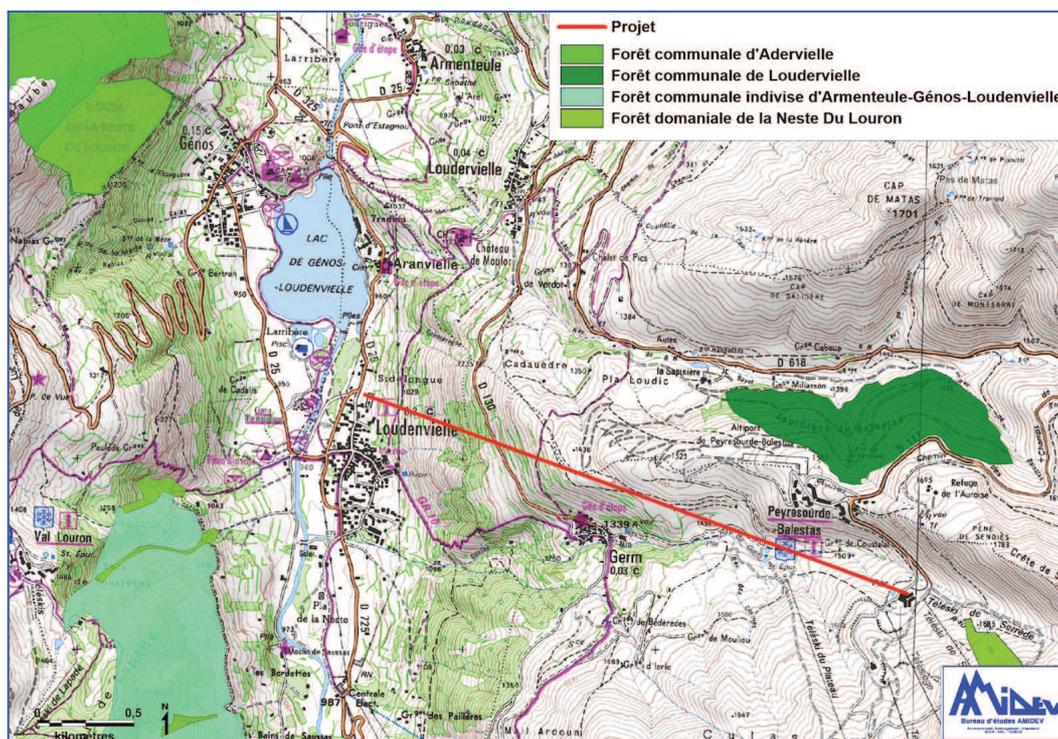
g) Forêts soumises

Le site du projet **ne concerne aucun terrain domanial**. Cependant, la forêt domaniale de la Neste du Louron, bénéficiant du régime forestier, est située à proximité (cf. carte ci-après).
À titre d'information, trois autres forêts publiques se situent à proximité du projet :

- Forêt communale d'Adervielle
- Forêt communale de Loudervielle
- Forêt communale indivise d'Armenteule-Génos-Loudervielle

L'ensemble des forêts domaniales et communales situées à proximité du projet sont matérialisées sur la carte ci-dessous.

Carte n° 15 : Localisation du projet par rapport aux forêts soumises



Le tracé de la télécabine concerne en partie aval une zone bocagère en voie d'abandon où les alignements arborés connaissent un fort développement des couronnes en l'absence d'émondage récent. Dans le même temps, certaines parcelles s'embroussaillent, voire sont envahies par du taillis de Noisetier ou de Frêne.

L'ouverture du layon de 20 m de large nécessaire au passage de la ligne va engendrer la coupe d'arbres qui, compte tenu de la surface du peuplement supérieure à 4 ha relève au titre du code de forestier d'une demande de défrichement. Toutefois, compte tenu de la typologie de ce "boisement" qui résulte de la recolonisation récente de prairies de fauche, le projet fait l'objet d'une exemption de demande d'autorisation de défrichement au titre de l'art. L. 342-2.

h) Parc National des Pyrénées

Le projet **n'est pas situé au sein du Parc National des Pyrénées**, ni en zone cœur, ni dans l'aire d'adhésion.

i) Législation sur la protection des sites

Il est à noter que la zone d'étude **n'est pas directement concernée par la réglementation au titre de la loi du 2 mai 1930** (C. envir. Art. L 341-1 et suivants et R.341-1).

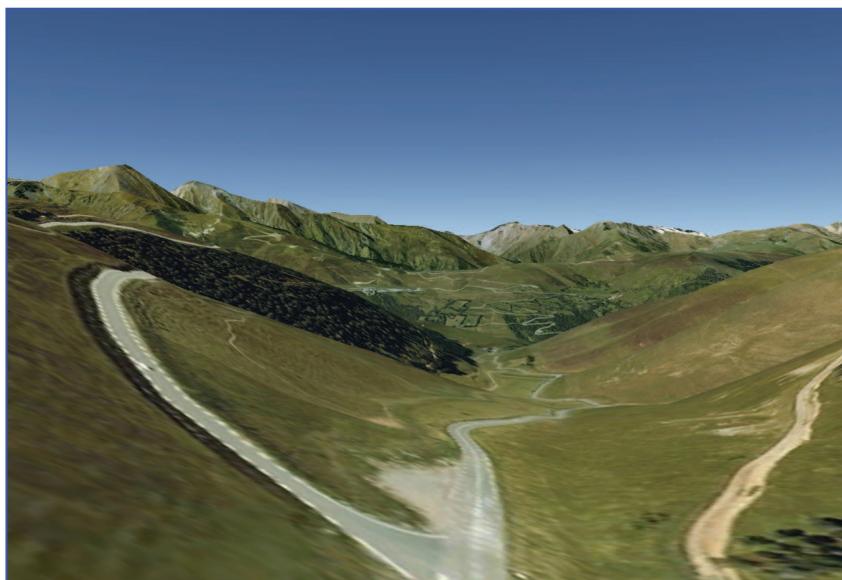
Carte n° 16 : Sites classés



Les sites classés les plus proches sont :

- au *nord est*, le site classé "Col de Peyresourde" distant d'environ 1,5 km, **mais sans situation de covisibilité** ;
- au *sud ouest*, le site classé "Ormeau, place de l'église" à Loudenvielle, distant d'environ 500 m, **mais sans situation de réelle covisibilité du fait du contexte urbain** (il est à noter que l'arbre en tant que tel a disparu de longue date) ;
- au *sud ouest*, le site classé "Haute vallée du Louron", distant d'environ 1,1 km, **mais en situation de covisibilité, depuis ses limites en crête en rive droite, ou dans les lointains depuis la rive gauche.**

Photo n°1. : La simulation de la vue depuis le Col de Peyresourde (site classé) démontre l'absence de covisibilité avec le tracé du projet qui se développe dans le vallon derrière la coupe boisée à gauche.



**Aucun site classé ne concerne directement l'espace projet.
Le projet a, par ailleurs, été jugé compatible avec la préservation des sites classés alentours dans le cadre des évaluations environnementales menées antérieurement.**

j) Réserve naturelle

Aucune réglementation de ce type ne s'applique aux espaces concernés par le projet, ou n'est mentionnée à proximité.

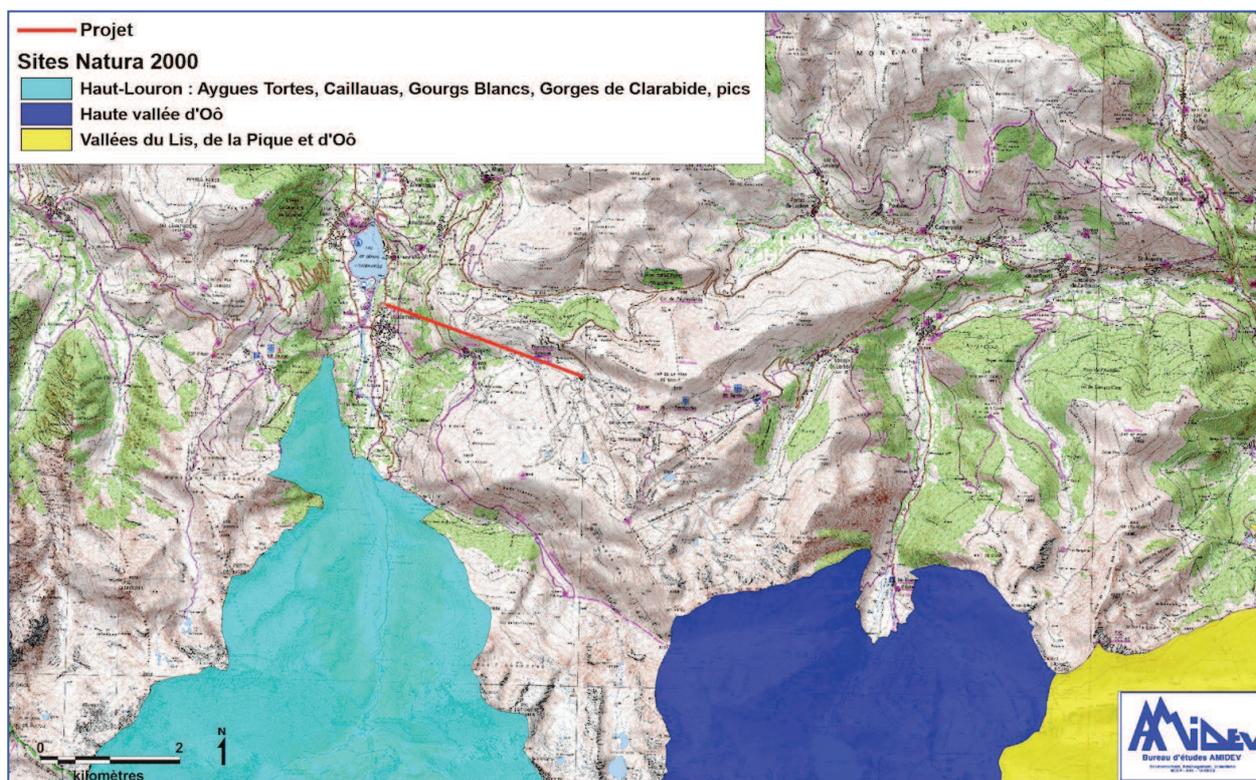
k) Réseau Natura 2000

Aucun site Natura 2000 ne concerne directement l'espace projet.

Dans un rayon de 5 km autour du domaine skiable, trois sites Natura 2000 (deux désignés au titre de la Directive Européenne Habitats, 92/43/CEE et un désigné au titre de la Directive européenne Oiseaux 92/43/CEE), ont été recensés. Ils sont donnés à titre informatif, car ils ne concernent pas l'aménagement projeté :

- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "**Haut Louron : Aygues Tortes, Caillauas, Gourgs Blancs, Gorges de Clarabide, pics des Pichadères et d'Estiouère, montagne de Tramadits**", n° **FR7300935**, distante d'environ 1,1 km au *sud ouest*,
- la ZSC "**Haute vallée d'Oô**", n° **FR7300880**, distante d'environ 3,7 km au sud est et
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) «**Vallée du Lis, de la Pique et d'Oô**», n° **FR7312009**, distante d'environ 4,3 km au sud est.

Carte n° 17 : Sites Natura 2000 au regard du projet



Aucun site Natura 2000 ne concerne directement l'espace projet.

Dans le cadre du rapport environnemental du dossier UTN, puis de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme, les projets ont fait l'objet d'une évaluation au titre de Natura 2000 qui n'ont pas relevé d'incidence significative.

1) Inventaires du patrimoine naturel : les ZNIEFF

Dans le cadre de l'inventaire national des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique, et Floristique (ZNIEFF) effectué par le Ministère de l'Environnement et le Secrétariat Faune-Flore du Muséum d'Histoire Naturelle, plusieurs ZNIEFF ont été définies sur le territoire qui nous occupe. Celles présentées ci-après sont issues de la révision de Midi-Pyrénées validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en 2011.

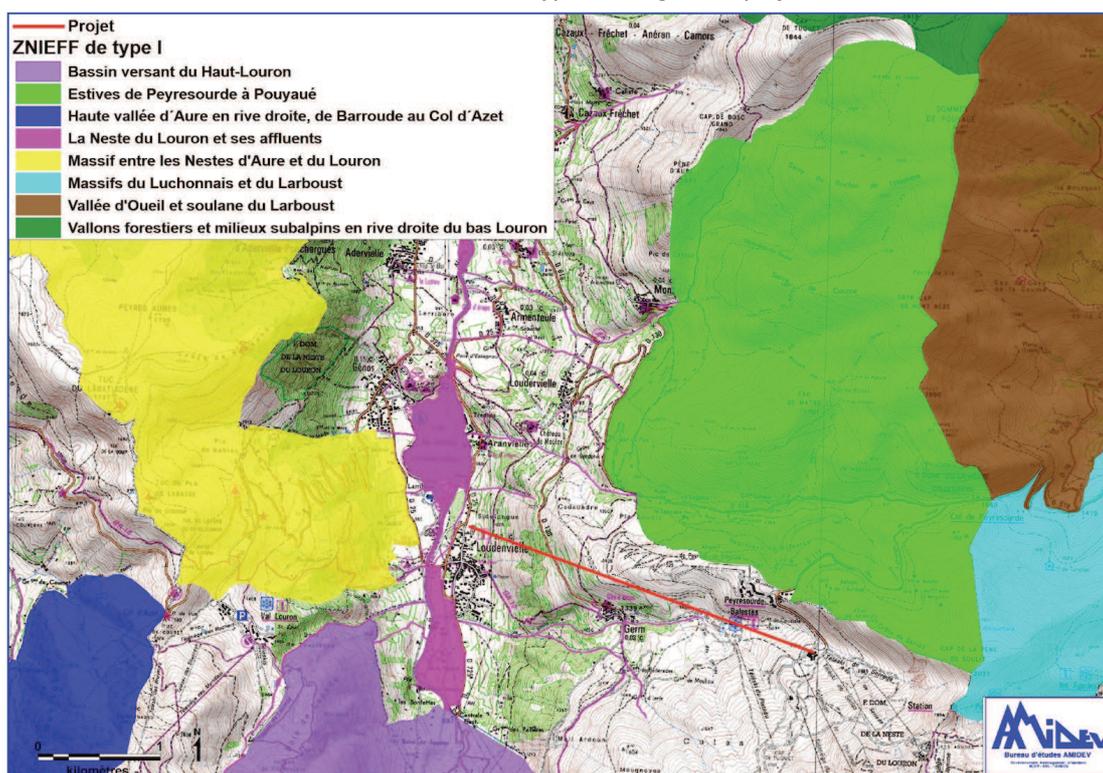
L'emprise du projet n'est concernée que par une ZNIEFF et onze autres ZNIEFF se situent à proximité. Les informations relatives à la ZNIEFF englobant le projet, (liste des milieux, des habitats et des espèces déterminantes) seront présentées en annexe.

Le projet est inclus dans la ZNIEFF de type II, "Vallée du Louron"* n° Z2PZ2035. Cette zone a été inventoriée pour sa très grande richesse d'habitats naturels, qui génère une grande richesse floristique (présence notamment de l'Androsace des Pyrénées, de l'Aster des Pyrénées, ...) et faunistique (avec de nombreux rapaces, galliformes de montagne, chiroptères, insectes endémiques ...).

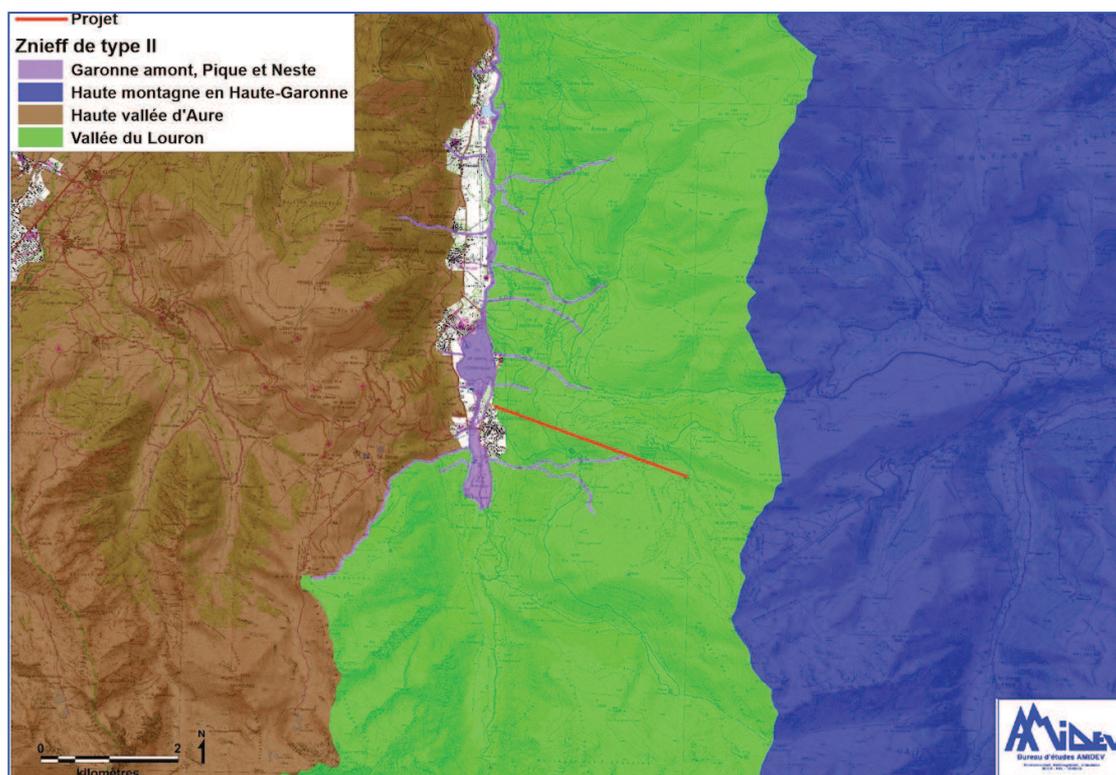
Le projet est situé à **proximité immédiate de deux autres ZNIEFF.** Elles sont toutes deux localisées à proximité de la gare de départ projetée et du tracé de la télécabine :

- La **ZNIEFF de type II "Garonne amont, Pique et Neste" n° Z2PZ2092** ; cette zone a été inventoriée pour sa flore et sa faune diversifiées et réparties sur l'ensemble de la ZNIEFF (présence notamment du Desman, de la Loutre, de l'Euprocte, de l'Ecrevisse à pattes blanches, de nombreux chiroptères, de sites favorables à la reproduction du Saumon atlantique ...)
- La **ZNIEFF de type I "La Neste du Louron et ses affluents" n° Z2PZ0062** ; elle a été inventoriée pour son intérêt faunistique (présence du Desman et de la Loutre).

Carte n° 18 : ZNIEFF de type I au regard du projet



Carte n° 19 : ZNIEFF de type II au regard du projet



À titre d'information, neufs autres ZNIEFF se situent également à proximité du projet :

- la ZNIEFF de type II "Haute vallée d'Aure" n° Z2PZ2034, distante de la zone d'étude d'environ 450 m à l'ouest ;
- la ZNIEFF de type II "Haute Montagne en Haute Garonne" n° Z2PZ2061, distante de la zone d'étude d'environ 1,2 km à l'est ;
- la ZNIEFF de type I "Estives de Peyresourde à Pouyaué" n° Z2PZ0059, distante de la zone d'étude d'environ 300 m au nord est ;
- la ZNIEFF de type I "Bassin versant du Haut-Louron" n° Z2PZ0060, distante de la zone d'étude d'environ 1,3 km au sud ;
- la ZNIEFF de type I "Vallons forestiers et milieux subalpins en rive droite du bas Louron" n° Z2PZ0099, distante de la zone d'étude d'environ 4,3 km au nord ;
- la ZNIEFF de type I "Massif entre les Nestes d'Aure et du Louron" n° Z2PZ0061, distante de la zone d'étude d'environ 450 m à l'ouest ;
- la ZNIEFF de type I "Haute vallée d'Aure en rive droite, de Barroude au col d'Azet" n° Z2PZ0058, distante de la zone d'étude d'environ 2,7 km au sud ouest ;
- la ZNIEFF de type I "Massifs du Luchonnais et du Larboust" n° Z2PZ0023, distante de la zone d'étude d'environ 1,3 km au sud est ;
- la ZNIEFF de type I "Vallée d'Oueil et soulane du Larboust" n° Z2PZ0024, distante de la zone d'étude d'environ 2,3 km au nord est.

Rappel : Les zones ZNIEFF sont de deux types : le type I correspond à des "zones homogènes sur le plan biologique et présentant un intérêt remarquable nécessitant des mesures de protection renforcées" ; elles constituent des parties de zones de type II qui sont des "ensembles de milieux sensibles où toute modification du milieu doit être évitée".

Le projet est inclus dans la ZNIEFF de type II, "Vallée du Louron".

2.1.2. Quelques éléments du contexte paysager

Le **paysage** de la zone du projet, façonné par l'activité agropastorale, est dominé par des milieux ouverts, à semi ouverts, que la ligne survolera. Les milieux les plus fermés se retrouvent dans le bas de la vallée sur le flanc d'auge au contact du village.

Photo n°2. : Visualisation du tracé du projet de télécabine, vu du versant d'en face



Les zones de départ et d'arrivée se localisent dans des espaces déjà urbanisés et à l'architecture très qualitative, village de Loudenvielle, pour la future gare aval, et bâtiments du front neige de Peyresourde-Privilège, en amont. L'enjeu en termes paysagers est donc essentiellement ici la qualité architecturale des gares et des bâtiments d'accompagnement du fait que :

- la gare aval (G1) va constituer en tant que première réalisation architecturale significative, la véritable amorce du nouveau quartier *nord du village*,
- la gare amont (G2) doit s'enchâsser entre deux bâtiments existants à l'architecture soignée et qui constitue le front bâti lors de l'arrivée à ce pôle de la station par la route

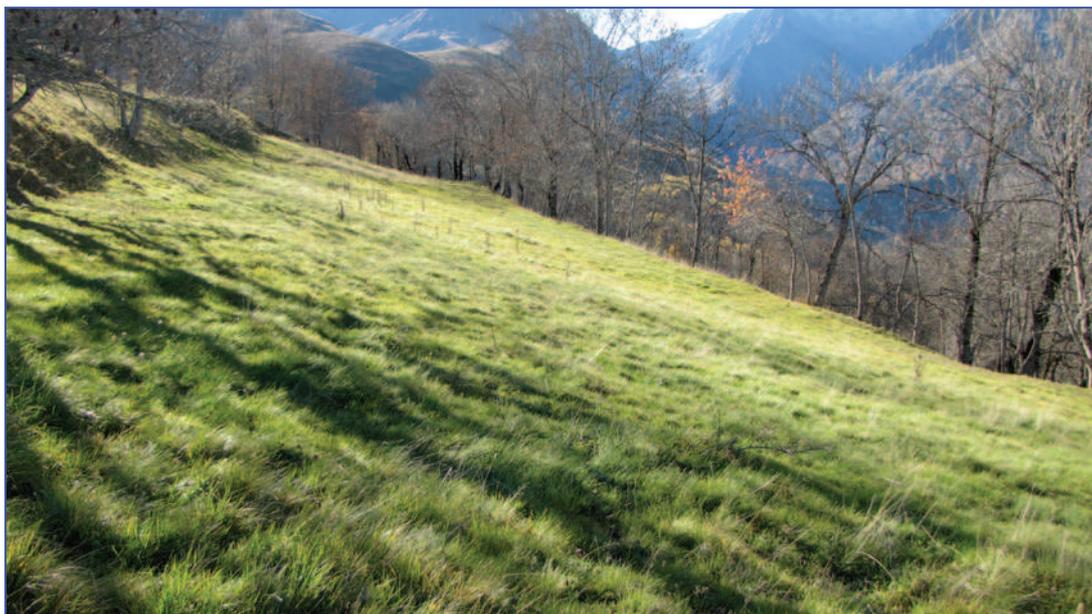
Sur son tracé, le projet de ligne peut interagir avec quelques éléments d'ordre paysager :

- une traversée d'un milieu boisé sur le flanc d'auge au contact du village,
- le croisement avec deux lignes haute tension,
- un court passage en croupe au sortir du flanc d'auge sur l'épaule de Cadauèdre
- un passage à proximité d'une des routes d'accès à Peyresourde,
- une situation de covisibilité avec deux granges agricoles.

La première portion du tracé de la télécabine commence dans un paysage à forte pente où s'entremêlent des boisements linéaires et des prairies

- en vision depuis le fond de vallée, ce secteur donne l'impression d'une fermeture du milieu liée au développement important des haies boisées perçue en vision tangentielle et basse. En effet, les alignements d'arbres, qui ici soulignent des talus des prairies de fauches en terrasses, ne sont plus recépées et les couronnes des arbres se développent fortement. En parallèle, certaines anciennes prairies sont également en voie de boisement et à un stade de jeunes taillis de Frêne ou de Noisetier.
- il convient enfin de noter dans cette portion, la présence d'une ligne haute tension que croise l'axe de la future remontée.

Photo n°3. : Haies de Frêne, secteur flanc d'auge



2.1.3. Continuités écologiques et trame verte et bleue

Dans ces secteurs, constitués à la fois d'espaces bocagers à alignements d'arbres ou de prairies de fauches ou d'estives, les continuités écologiques sont totalement assurées. Elles ne sont que ponctuellement interrompues au niveau des deux extrémités du projet, en lien avec les contextes urbanisés.

Le pôle urbanisé de Génos-Loudenvielle avec ses habitations, ses routes, sa fréquentation touristique amoindrissent les continuités écologiques, bien que la présence de haies, et de ruisseaux maintienne des corridors de déplacements.

Sur le domaine skiable de Peyragudes, l'activité hivernale ainsi que l'activité estivale, plus ponctuelle (entretien du domaine skiable, constructions, etc.) créent une zone d'insécurité pour les espèces les plus farouches, mais pas réellement un effet de coupure.

Les nombreuses remontées mécaniques sur le domaine skiable génèrent des couloirs potentiellement accidentogènes, au regard du risque de collision avec les câbles, pour l'avifaune en déplacement sur le site ou de passage. Plusieurs remontées mécaniques récente du site ont été équipées de visualisateurs pour l'avifaune, et la quasi totalité des appareils de type téléski, reconnus comme les plus accidentogènes ont été supprimés.

D'une façon générale, les équipements du domaine skiable étant épars, la présence de pelouses dans l'enceinte du domaine skiable permet le passage de faune plutôt inféodée aux milieux ouverts.

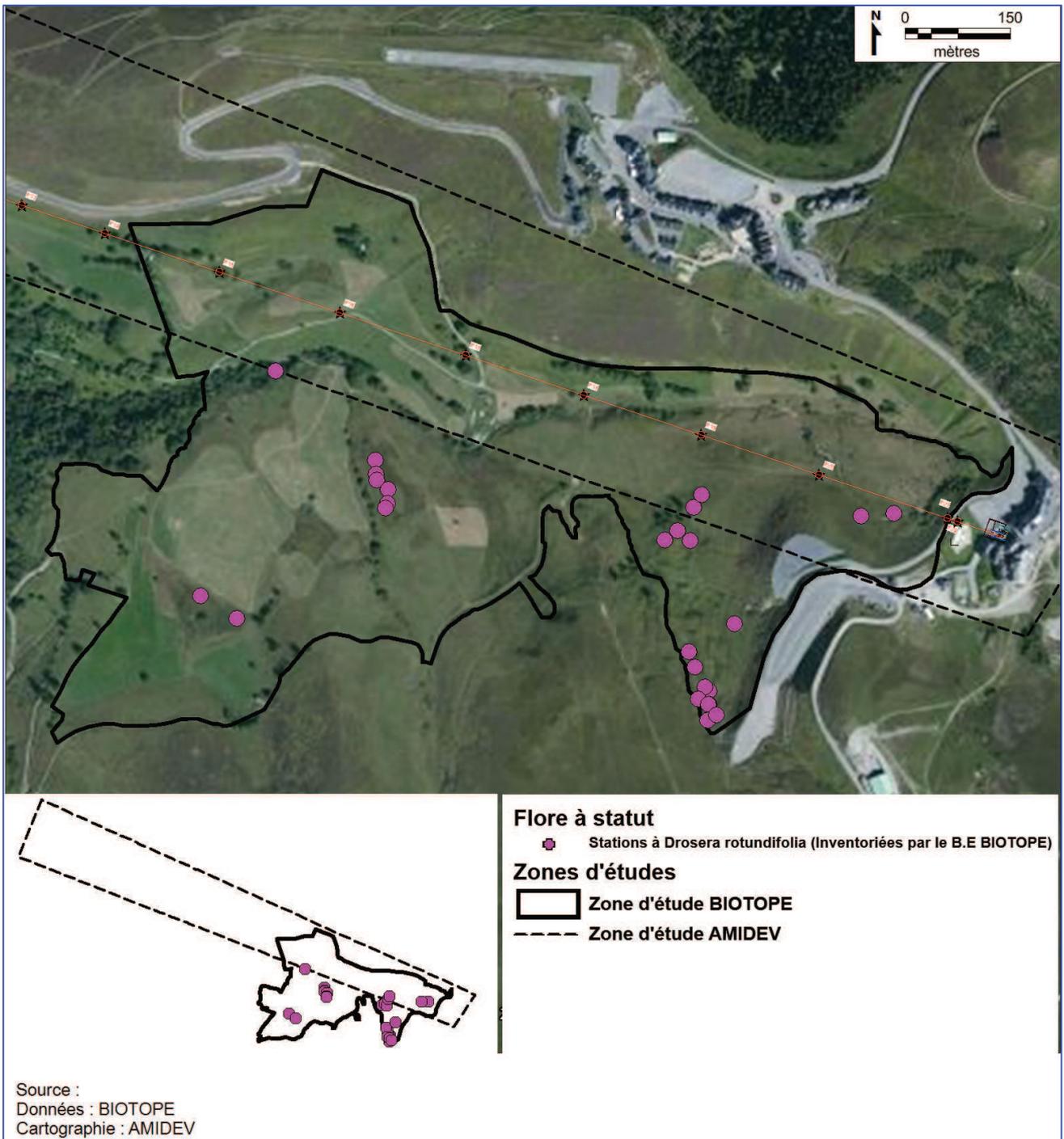
2.1.4. Flore et les habitats naturels

Le recensement de la flore et des habitats a fait l'objet d'une campagne d'inventaires menée par nos soins entre juin et octobre 2012. Une visite complémentaire a été réalisée en octobre 2015, une fois l'implantation précise des pylônes connue, à proximité des secteurs à enjeux identifiés au préalable (pylônes 10 à 21).

Ces données ont également été appuyées par celles de la base de données du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, de la ZNIEFF de type II, "Vallée du Louron" et du Bureau d'étude Biotopie sur le plateau de Germ.

Il a notamment donné lieu à l'établissement d'une carte des habitats naturels (cf. carte ci dessous), sur la base de 24 relevés au sein de la zone d'étude par BIOTOPE et 26 en complément par AMIDEV.

Ainsi au total 28 habitats ont été recensés, 12 dans les secteurs aménagés, dont 3 d'intérêt communautaire et 1 espèce végétale protégée, le Rossolis à feuilles rondes sur la totalité des secteurs investigués, **mais aucune station sur les emprises des secteurs à aménager.**



Légende :

Cartographie AMIDEV
Zone d'étude

Habitats CORINE biotope et correspondances Directive Habitats (DH)

- 35.12 Prairie à Agrostis et Festuca (DH *6230)
- 31.226 X 35.11 Landes à Callune & Genet x Gazons à Nard raide
- 31.226 X 35.13 + 34.323 Landes à Callune x Pelouse à Canche flexueuse
- 35.12 X 31.226 Prairie à Agrostis et Festuca x Landes à Callune & Genet
- 31.226 Landes à Callune et Genet (DH 4030-18)
- 31.226 X 34.323 Landes à Callune & Genet x Pelouse à Brachypode (DH 4030-18)
- 38.3 Prairies à fourrage des montagnes (DH 6520-2)
- 24.13 Zone à Ombres
- 31.215 X 34.323 (J) Landes à Vaccinium x Pelouses à Brachypode (DH 4030)
- 31.831 Ronciers
- 31.86 Landes à Fougères
- 31.88 X 41.39 Fruticées à Genévriers x Bois de Frênes post-culturaux (DH 5130)
- 34.32 Pelouses calcaires subatlantiques semi arides
- 34.323 (J) Pelouses à Brachypode
- 34.323 (J) X 38.3 Pelouses à Brachypode et à fourrage des montagnes (DH 6520-2)
- 34.323 X 87.2 Pelouse à Bachypode x Zones rudérales
- 37.1 Communauté à Reine des prés & communautés associées (DH 6430-1)
- 37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 38.1 Pâtures mésophiles
- 38.1 X 81.1 Pâtures mésophiles x Prairies améliorées
- 38.1 X 85.1 Pâtures mésophiles x Grands Parcs
- 41.39 X 84.2 + 31.8C Frênes post-culturaux x Bordures de haies x Noisetiers
- 41.B3 Bois de Bouleaux montagnards et subalpins
- 44.32 x 37.1 Bois de frênes & d'Aulnes & Communautés à Reine des prés (DH 91E0*)
- 83.3 Plantations
- 85.3 Jardins
- 86.2 Villages

} (DH 4030-18 x *6230)

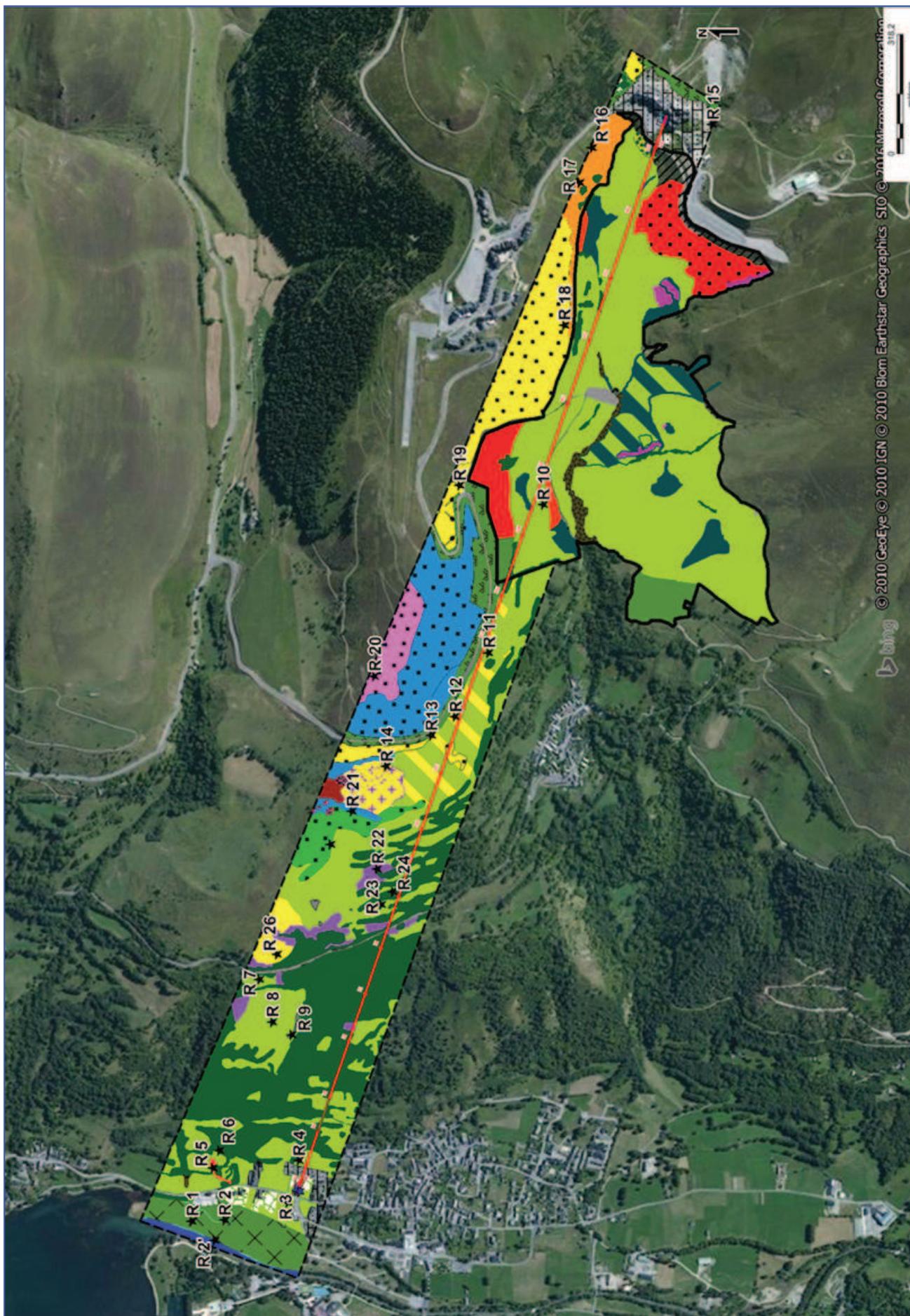
Cartographie BIOTOPE
Zone d'étude

Habitats CORINE biotope et correspondances Directive Habitats (DH)

- 44.32 *Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne élevé (Alno-Padion) DH*91E0
- 35.1 *Formations herbueses à Nard DH*6230
- 84.2 Bordures de haies
- 31.8D Broussailles forestières décidues
- Landes acidiphiles thermophiles des Pyrénées x *Formations à Nard DH 4030*6230
- 37.1 Mégaphorbiales mésotrophes montagnardes DH 6430-2.
- 38.1 Pâtures mésophiles
- 34.322 Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires DH 6210
- 38.3 x 37.1 Prairies de fauche de montagne x Mégaphorbaies DH 6220x6430
- 38.2 Prairies fauchées montagnardes à subalpines des Pyrénées DH 6520-2
- 54.24 Végétations des bas-marais neutro-alcalins DH 7230-1
- 6424 x 37.1 Végétations des bas-marais x Mégaphorbaies DH 7230x6430
- 86 Zones anthropisées
- 87.2 Zones rudérales

Sur la zone d'étude "BIOTOPE", la cartographie et la dénomination des habitats a été effectuée par leurs soins. Seules les couleurs ont été reprises par nous même dans un souci d'harmonisation.

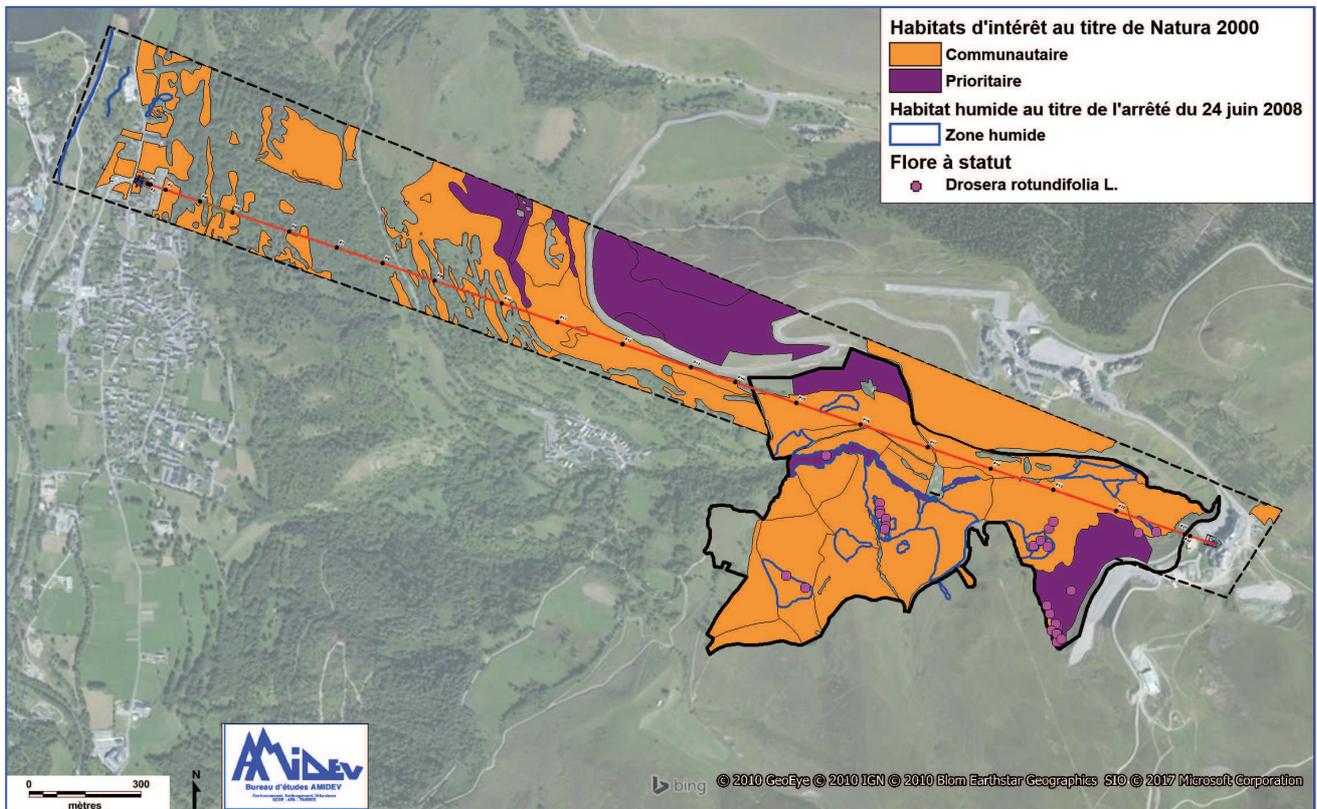
Les relevés flore
★



La cartographie qui suit situe les différents enjeux flore et habitats présents sur la zone d'étude, à savoir :

- Les habitats d'intérêt communautaire et prioritaires au titre de Natura 2000 ;
- Les habitats humides au titre de l'arrêté modifié du 24 juin 2008 ;
- La flore à statut observée sur le site.

Carte n° 22 : Synthèse des habitats et de la flore à enjeux



L'habitat des espèces sur lequel porte le présent dossier de demande de dérogation correspond à l'habitat naturel "**Frênes post-cultureaux x Bordures de haies x Noisetiers**", présent en partie basse du tracé de la future télécabine.

Dans ce secteur d'anciennes prairies de fauche proche des deux villages de Loudenvielle et Germ, des haies de frênes marquent les limites du parcellaire, et certains talus. Du fait de la diminution de la pression pastorale ces haies ont tendance à s'épaissir au détriment des prairies de fauche. Au Sud-Ouest de la zone d'étude, le milieu s'est même assez fortement fermé.

Les haies de frênes ont grossi et les noisetiers ont colonisé les prairies de fauche. Sur le bas du versant les prairies de fauche ainsi que les haies de frênes ont laissé place à une forêt pionnière constituée de frênes post-cultureaux et de noisetiers.

Code CORINE biotope	Intitulé CORINE biotope	Code EUR 27	Intitulé de l'habitat EUR 27	Dénominations sur la Cartographie	N° des relevés de végétation
41.39	Bois de Frênes post-cultureaux	/	/	41.39 X 84.2 + 31.8C Frênes post-cultureaux x Bordures de haies x Noisetiers	4, 6, 22, 24
84.2	Bordures de haies	/	/		
31.8C	Fourrés de Noisetiers	/	/		

Légende : Habitat sans statut, **Habitat d'intérêt communautaire**, **Habitat Prioritaire**

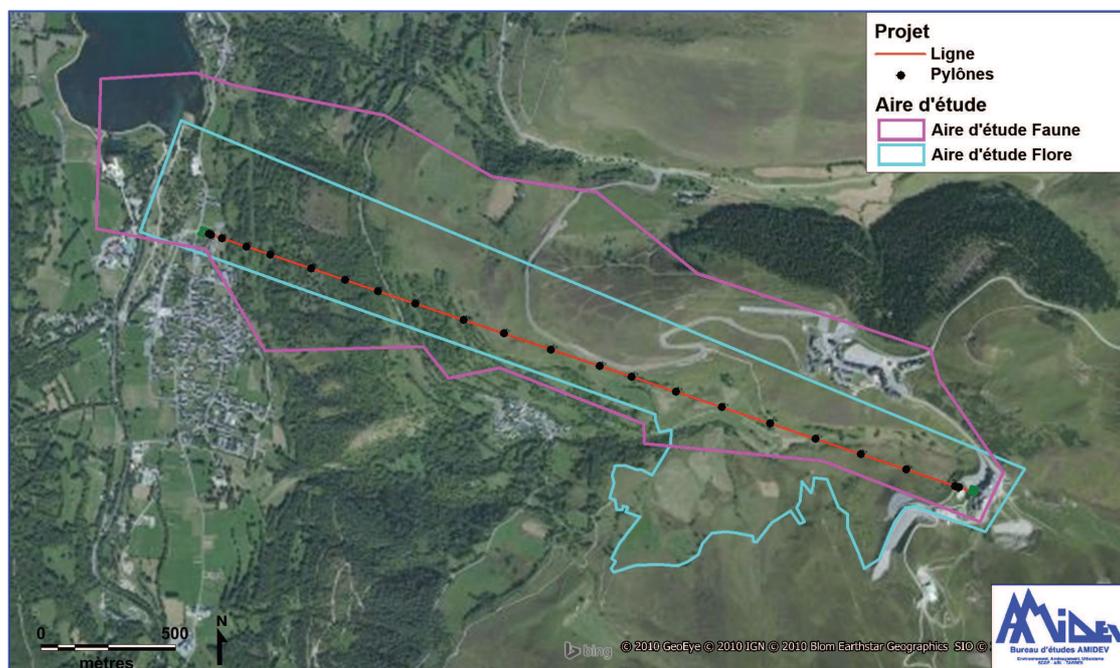
2.1.5. Faune

a) Protocole des inventaires

L'aire d'étude a été délimitée afin de tenir compte de deux paramètres :

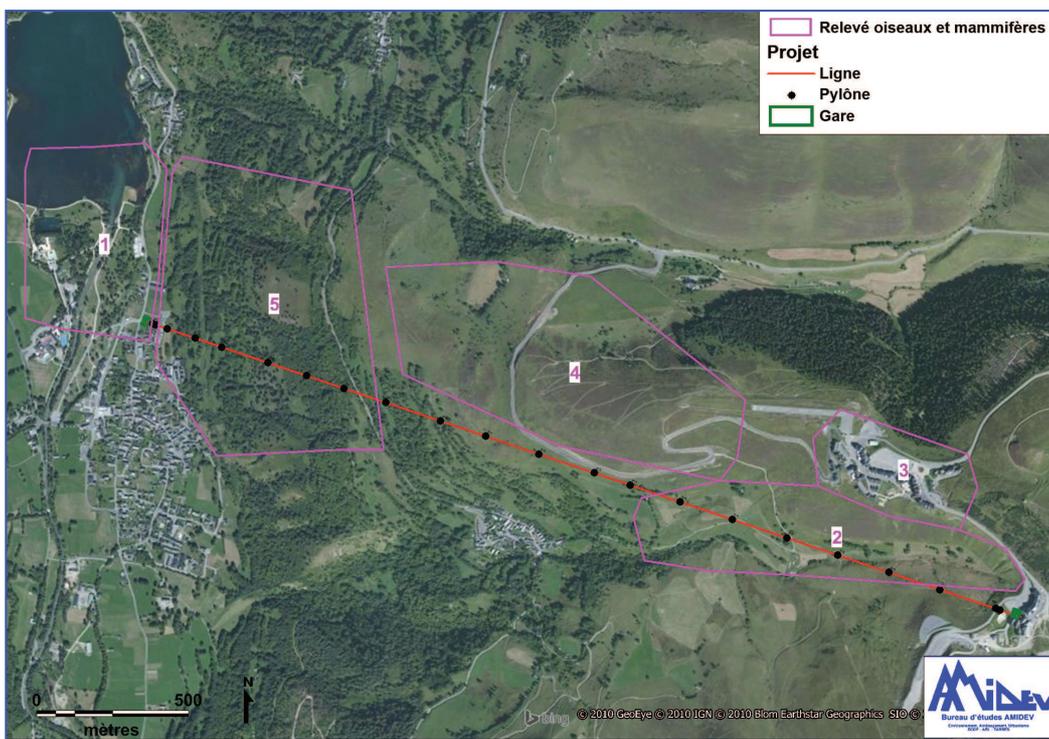
- la zone directement influencé par le projet (pylône et ligne de la télécabine)
- la zone des effets éloignés et induits (cf. cartes localisation des enregistrements chiroptères et délimitation des relevés mammifères, oiseaux, reptiles et insectes, ci dessous, qui reprennent par groupe, les habitats d'espèces concernés).

Carte n° 23 : Aire d'étude retenue pour la flore et la faune (hors chiroptère)



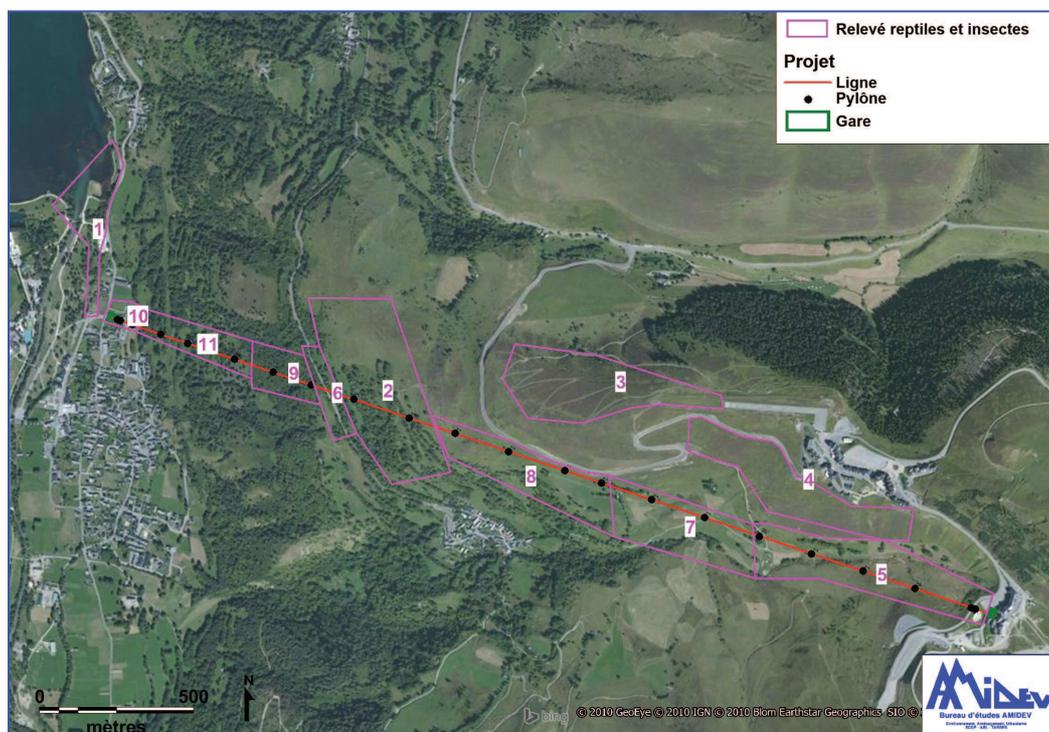
La zone d'étude étant grande, elle a été divisée en "secteurs d'inventaires" par grand type de milieu utilisé par la faune (cf. carte ci-après). Pour chaque espèce, dans les tableaux d'espèces en annexe, un commentaire précise leur statut sur ces secteurs.

Carte n° 24 : Localisation des relevés "mammifères" et "oiseaux"



- Relevé n°1 : Lac de Génos-Loudenvielle, ruisseaux
- Relevé n°2 : Fond du vallon, ruisseaux
- Relevé n°3 : Bâtiment/Station
- Relevé n°4 : Milieux ouverts, landes supra forestières
- Relevé n°5 : Boisements de pente

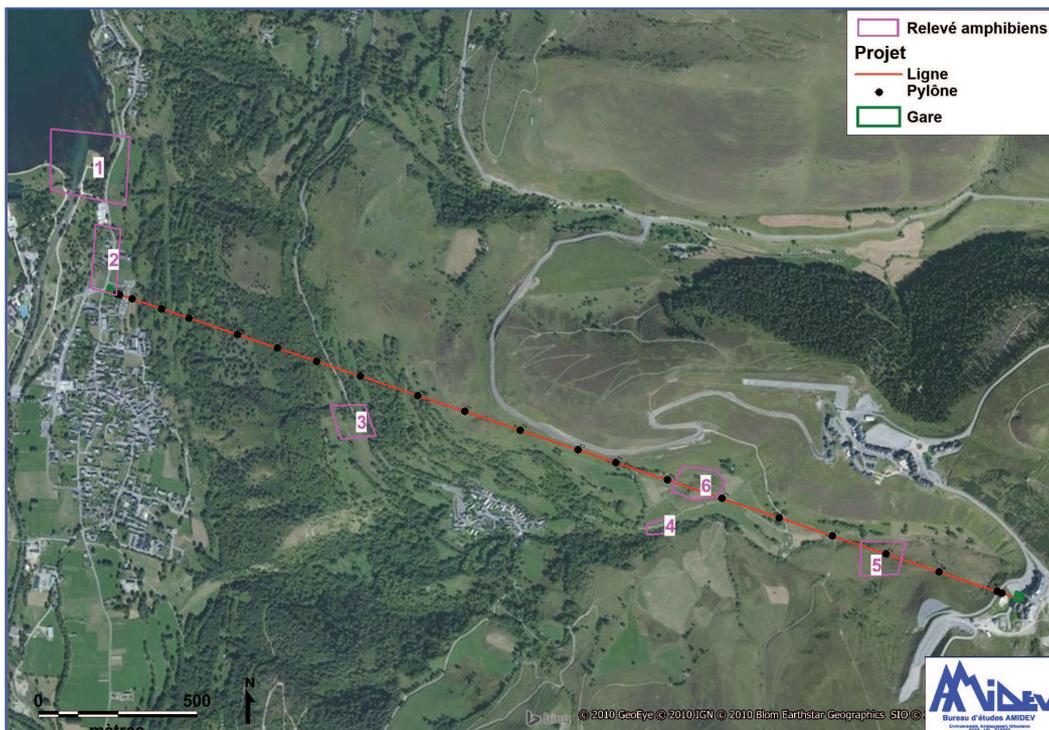
Carte n° 25 : Localisation des relevés "reptiles" et "insectes"



- Relevé n°1 : Bord du lac de Génos-Loudenvielle et ruisseau
- Relevé n°2 : Landes, prairies
- Relevé n°3 : Landes, secteur altiport
- Relevé n°4 : Landes, talus remanié

- Relevé n°5 : Milieux humides, granges en ruine, talus remanié autour de la station d'épuration
- Relevé n°6 : Talus autour de la route, boisements
- Relevé n°7 : Pelouse, prairie de fauche, zone humide
- Relevé n°8 : Lande, pelouses
- Relevé n°9 : Taillis de noisetiers
- Relevé n°10 : Friche, prairie humide
- Relevé n°11 : Bois, prairie

Carte n° 26 : Localisation des relevés "amphibiens"



- Relevé n°1 : lac de Génos-Loudenvielle et milieux alentours
- Relevé n°2 : ruisseau
- Relevé n° 3 : source, ruisselets
- Relevé n°4 : fossé bord de route
- Relevé n°5 : mouillère
- Relevé n°6 : mouillère

Spécifiquement aux **chauves souris**, le choix des stations d'enregistrement est explicité ci –après :

Les stations d'enregistrement ont été sélectionnées en fonction de la physionomie générale du site (surface, topographie) et des milieux présents, mais également en tenant compte des habitats majoritaires du site. Quatre points d'écoute de 15 à 20 minutes environ (P1, P2, P3 et P4) à l'aide de détecteurs ultrasonores Petterson, ont fait l'objet d'un passage, complétés par des petits transects aux abords.

Ces points sont représentatifs de la zone d'étude et de préférence des zones potentiellement les plus favorables aux chiroptères. Les enregistrements ont donc été globalement réalisés aux endroits du site les plus fréquentés par les chiroptères, à savoir les lisières de bois et les haies. Les chauves-souris affectionnent préférentiellement les milieux ouverts et semi ouverts. La zone d'étude dans son ensemble constitue donc un site de chasse potentielle.

Enfin un éloignement régulier entre les stations a aussi été un critère de sélection.

Afin de compléter les premiers inventaires (soirées), des enregistreurs continus SM2 bat (B1 et B2) ont été placés sur les différents secteurs. Ils permettent de connaître l'activité des chauves-souris sur une nuit complète à une période donnée.

La carte ci dessous permet de situer l'ensemble des enregistrements effectués sur le site.

Carte n° 27 : Localisation des enregistrements "chiroptères"

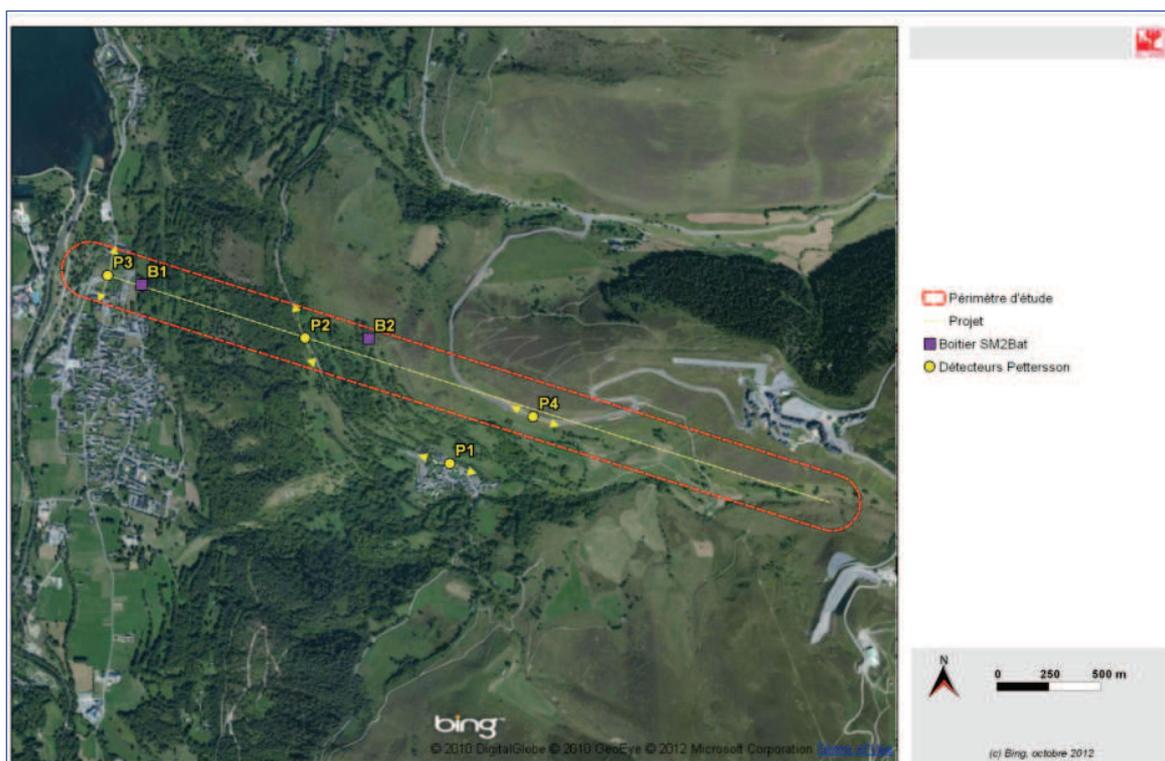


Tableau n° 4 : Méthodologie des inventaires

	Date inventaires	Conditions d'observation	Observateurs	Protocole
Mammifères	25/04/12 et 25/05/2012	Prospections diurnes et nocturnes le 25/04/12 – 25/04/12 : rafale de vent alternance nuage/soleil température aux alentours de 10°C le 25/05/12 : soleil, léger vent frais température aux alentours de 15°C.	Sabine de REDON (AMIDEV)	Les indices de présence (crottes, empreintes et terriers) ont été recherchés. Ces indices ont été complétés, de manière plus ponctuelle, par des contacts visuels ou sonores. Les observations ont été réalisées en parallèle des autres groupes prospectés,
Chiroptères	09/08/2012	Nuit Ciel dégagé, pas de vent, température à 20°C.	Antoine BEAUFOUR (Cabinet ECTARE)	Deux méthodes ont été utilisées ; écoute et enregistrement des ultrasons émis par les chauves-souris, lors de transepts ou au niveau de stations fixes et mise en place d'enregistreurs continus SM2 bat qui ont été placés sur les différents secteurs. La méthodologie spécifique est détaillée en annexe.
Oiseaux	25/04/2012, 25/05/2012, et 14/09/2012	Prospections diurnes et nocturnes le 25/04/12 – 25/04/12 : rafale de vent alternance nuage/soleil température aux alentours de 10°C ; 25/05/12 : soleil, léger vent frais, température aux alentours de 15°C ; 14/09/12 : Soleil, température autour des 15-20°C	Sabine de REDON (AMIDEV)	Ils ont été contactés à vue et au chant tout au long du parcours. Divers indices de présence ont été recherchés (plumes, crottes, pelotes de réjection). Une journée d'observation a aussi été faite en période de migration (14/09/12)
Reptiles	25/05/2012,	Prospections diurnes –	Fanny	Ils ont été recherchés à vue,

	25/07/12 et 27/07/12	25/05/12 : soleil, léger vent frais température aux alentours de 15°C ; 25/07/12 et 27/07/12 : Soleil température autour de 25°C/30°C.	CATANZANO (AMIDEV)	notamment ceux en train de thermoréguler. Nous avons également inspecté les refuges, sous les pierres, souches, et bois mort, afin d'y rechercher des individus et des mues.
Amphibiens	25/04/2012	Prospections diurnes et nocturnes 25/04/12 : rafale de vent alternance nuage/soleil température aux alentours de 10°C ;	Fanny CATANZANO et Sabine de REDON (AMIDEV)	Les adultes ont fait l'objet de prospections diurnes et nocturnes aussi bien en milieu terrestre qu'aquatique ; les pontes et les larves ont également été recherchées dans tout milieu favorable.
Insectes	25/05/2012, 25/07/2012 et 27/07/2012	Prospections diurnes 25/05/12 : soleil, léger vent frais, température aux alentours de 15°C ; 25/07/12 et 27/07/12 : Soleil température autour de 25°C/30°C.	Fanny CATANZANO (AMIDEV)	Pour les odonates et les papillons, la prospection s'est faite à vue, des individus en vol ou posés. Les exuvies et les chenilles ont également été recherchées. Les espèces ayant un statut de protection ont été recherchées en priorité, mais toutes les autres également vues ont été notées afin d'avoir un aperçu des cortèges. Le filet n'a été utilisé que pour les espèces qui ne sont déterminables qu'en main. Les Orthoptères (sauterelles, grillons et criquets) ont également été recensés, mais de façon moins exhaustive.
Poissons et invertébrés aquatiques	-	-	-	Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé.

Ces inventaires ont été précédés et complétés par une approche bibliographique avec :

- des données de la **DREAL Midi-Pyrénées** (ZNIEFF de type II "**Vallée du Louron**», située sur la zone d'étude) ;
- des données du site internet **BazNat** de l'association Nature Midi-Pyrénées. Toutes les données de BazNat, 268 999 observations à ce jour, sont en consultation publique. Les cartographies et interrogations publiques de BazNat sont agrégées à un carré de 10 km de côté (ou 20 km de côté pour les espèces particulièrement sensibles), basé sur la projection cartographique Lambert 93. Nous avons retenu les données de la maille dans laquelle se situe la zone d'étude (maille G25) (cf ; liste en annexe)

Toutes les espèces inventoriées et potentielles sont listées dans des tableaux où figurent :

- le nom scientifique,
- le nom français,
- le statut de protection au regard de la législation nationale,
- le statut au regard de la législation nationale en termes d'espèce "chassable" et/ou "nuisible",
- le statut au regard des directives européennes, habitats ou oiseaux,
- le statut au regard de différentes conventions internationales (Berne, Bonn, Washington,...),
- le statut de vulnérabilité ou degré de menace dans la colonne "livre rouge",
- la présence ou sa potentialité (espèces potentielles issues de la bibliographie) dans l'emprise de la zone d'étude.

Les enjeux les plus importants sont liés aux espaces d'altitude (oiseaux, rapaces notamment), aux zones bocagères (oiseaux, passereaux notamment, reptiles et chiroptères), enfin aux zones humides (Desman, amphibiens et insectes).

Ainsi sur la zone d'étude, 112 espèces de faune ont été recensées et 94 ont été retenues comme potentielles.

Parmi ce total de 207 espèces, 126 sont protégées.

L'ensemble des espèces de faune recensées ou potentielles sur la zone d'étude est présenté dans des tableaux en annexe.

Sur la base de ces recensements menés et des données bibliographiques les espèces animales à enjeu sur le site qui nous occupent sont reprises ci-après ainsi que les principaux impacts attendus. Cette démarche permet de suivre le cheminement adopté pour définir les espèces soumises à la présente demande de dérogation.

b) Mammifères

Pour les **mammifères** 5 espèces contactées et 24 potentielles, elles ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier, mise à part le Desman des Pyrénées, la Loutre et dans une moindre mesure les espèces montagnardes ou liées à des milieux forestiers tranquilles (Hermine, Martre, Genette). Six espèces sont protégées et quatre partiellement protégées. La Loutre n'est pas potentielle dans le ruisseau de Germ. L'enjeu le plus fort pour ce groupe serait donc le Desman des Pyrénées, espèce emblématique des Pyrénées. Il est toutefois ici potentiel et uniquement dans le ruisseau de Germ, qui n'est que survolé partiellement par le projet de ligne.

Tableau n° 5 : Enjeux mammifères état des lieux

MAMMIFÈRES						
ESPECES		PROTECTION			ZONE D'ETUDE	
Nom latin	Nom français	Législation nationale	Dir. habitats	Liste Rouge France	Niveau d'enjeu	Commentaires
<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman	<i>Nm.1</i>	<i>An2, An4</i>	<i>NT</i>	MOYEN	Esp. protégée sensible, potentielle ruisseau de Germ et Lac de Génos Loudenvielle, NESTE du Louron - endémique du quart nord-ouest de la péninsule ibérique et du massif pyrénéen à fort enjeu de conservation - Enjeu pollution, dégradation du ruisseau de Germ -
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope ou Musaraigne aquatique	<i>Nm.1</i>	<i>LC</i>	<i>LC</i>	FAIBLE	Esp. protégée, potentielle ruisseau de Germ et Lac de Génos Loudenvielle, NESTE du Louron - bien distribuée - Enjeu pollution, dégradation du ruisseau de Germ
<i>Genetta genetta</i>	Genette	<i>Nm.1</i>	<i>An5</i>	<i>LC</i>	FAIBLE	Esp. protégées ou partiellement protégées - bien distribuées, s'accomode de la présence humaine - Enjeu : destruction individu/travaux et dégradation habitat favorable
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	<i>Nm.1</i>		<i>LC</i>	FAIBLE	
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	<i>Nm.1</i>		<i>LC</i>	FAIBLE	
<i>Mustela ermina</i>	Hermine	<i>Nm.2, Ch</i>		<i>LC</i>	FAIBLE	
<i>Martes martes</i>	Martre	<i>Nm.2, Ch, Nu2</i>	<i>An5</i>	<i>LC</i>	FAIBLE	
<i>Martes foina</i>	Fouine	<i>Nm.2, Ch, Nu2</i>		<i>LC</i>	FAIBLE	
<i>Mustela putorius</i>	Putois	<i>Nm.2, Ch, Nu2</i>	<i>An5</i>	<i>LC</i>	FAIBLE	
<i>Autres mammifères</i>					FAIBLE	Pas d'espèces protégées - Présence d'espèces communes - Enjeu : destruction individu/travaux et dégradation habitat favorable
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	<i>Nm.1</i>	<i>An2, An4</i>	<i>LC</i>	<i>Nul</i>	Esp. protégée patrimoniale - potentielle uniquement Lac de Génos Loudenvielle, NESTE du Louron (hors secteur projet), ruisseau de Germ pas favorable - pas d'enjeu sur site

Les espèces potentielles figurent en italique dans le tableau ci-dessus

En ce qui concerne les **chauves-souris**, au moins 10 espèces recensées et 15 potentielles, toutes protégées, l'enjeu porte sur la présence d'habitats de chasse favorables et de gîtes potentiels à proximité.

Carte n° 28 : Localisation des espèces de chiroptères contactés

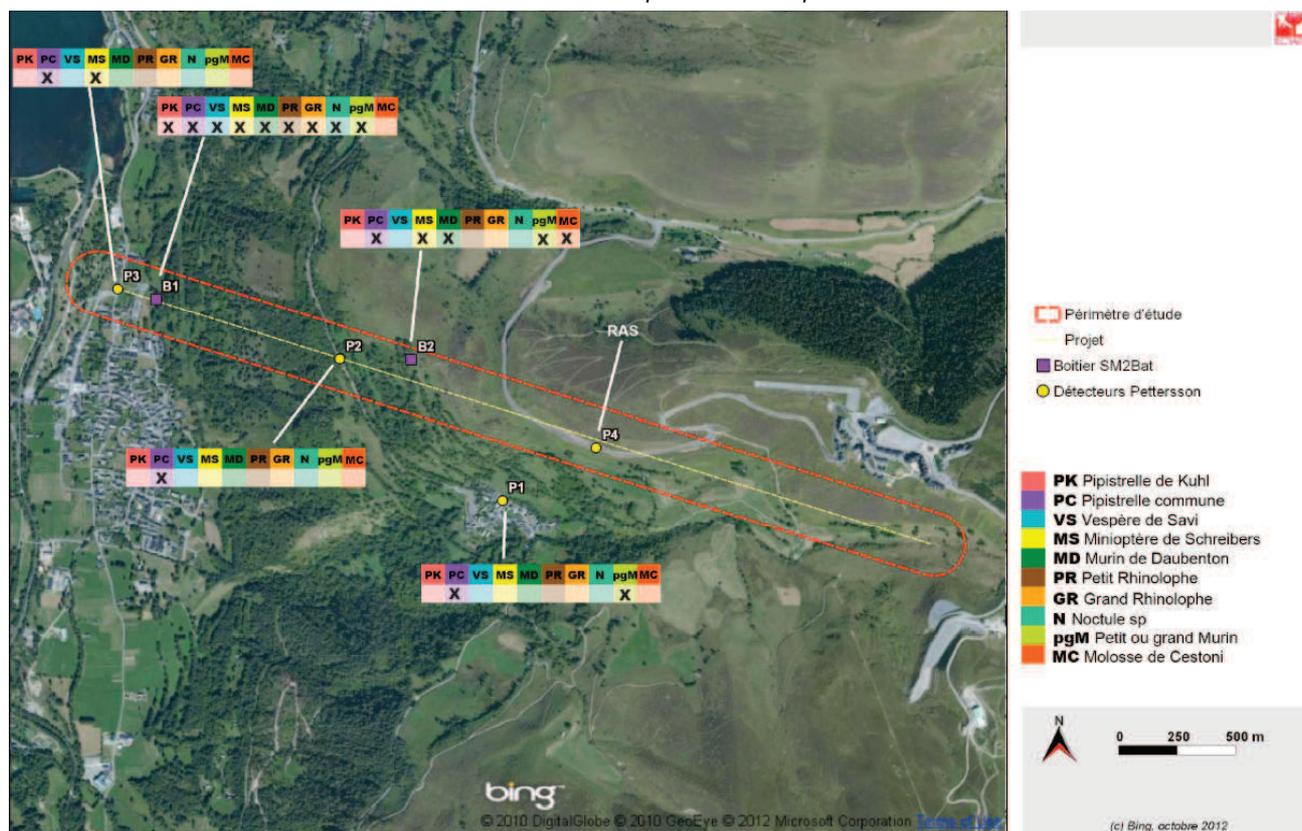


Tableau n° 6 : Enjeux chiroptères état des lieux

CHIROPTÈRES								
ESPECES		PROTECTION					ZONE d'ETUDE	
Nom latin	Nom français	Protection nationale	Dir. habitats	Berne	Bonn	Liste Rouge France	Niveau d'enjeu	Commentaires
Myotis myotis/blythi	Grand / Petit murin	Nm.1	An2, An4	B2	b2	LC/NT	MOYEN à FAIBLE	Complexe d'espèces rares sur le département - Relativement fréquentes sur le site d'étude - Enjeu dégradation habitat de chasse
Miniopterus schreibersi	Minioptère de Scheibers	Nm.1	An2, An4	B2	b2	VU	MOYEN à FAIBLE	Espèce commune sur le département - Fréquente sur la zone d'étude - Enjeu dégradation habitat de chasse
Rhinolophus ferrumequinum	Rhinolophe Grand	Nm.1	An2, An4	B2	b2	NT	MOYEN à FAIBLE	Espèce commune sur le département - Peu présente sur la zone d'étude - Enjeu dégradation habitat de chasse
Noctule indéterminée	Nyctalus sp. (Noctule de Leisler, Noctule grande, Noctule commune)	Nm.1	An4	B2	b2	NT/DD	MOYEN à FAIBLE	Commune sur le département - Espèces relativement communes sur le secteur d'étude - Enjeu dégradation habitat de chasse, gîte de transit
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nm.1	An4	B3	b2	LC	MOYEN à FAIBLE	Espèce très commune sur le département - Espèce très présente sur le secteur d'étude - Enjeu dégradation habitat de chasse, gîte de transit

Myotis daubentoni	Vespertilion de Daubenton	Nm.1	An4	B2	b2	LC	MOYEN à FAIBLE	Espèce commune sur le département - Espèce bien présente sur le secteur d'étude - Enjeu dégradation habitat de chasse, gîte de transit
Rhinolophus hipposideros	Rhinolophe petit	Nm.1	An2, An4	B2	b2	LC	FAIBLE	Espèce commune sur le département - Peu présente sur la zone d'étude - Enjeu dégradation habitat de chasse -
<i>Espèces potentielles (Barbastelle, Murin de Natterer, Murin d'Alcathoe, Oreillard gris (méridional), Oreillard montagnard, Oreillard roux (septentrional), Pipistrelle de Soprane/ Pipistrelle pygmée, Rhinolophe euryale, Sérotine commune, Vespertilion à moustaches, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Bechstein)</i>							FAIBLE à NUL	<i>Esp. Potentielles -Plus ou moins répandues mais menacées par la destruction de leur habitat - Enjeu dégradation habitat de déplacement</i>
Tadarita teniotis	Molosse de Cestoni	Nm.1	An4	B2	b2	LC	FAIBLE à NUL	Espèce peu commune sur le département - Rare sur le secteur de la zone d'étude, Utilisation ponctuelle - Aucun enjeu particulier
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	Nm.1	An4	B2	b2	LC	FAIBLE à NUL	Espèce très commune sur le département - Présente sur un secteur de la zone d'étude, ne semble pas s'éloigner beaucoup des villages éclairés et zones humides - Aucun enjeu particulier
Hypsugo savii	Vespère de Savii	Nm.1	An4	B2	b2	LC	FAIBLE à NUL	Espèce commune sur le département - Présente sur un secteur de la zone d'étude, semble surtout chassé au dessus des zones humides (lac de Génos) - Aucun enjeu particulier

Les espèces potentielles figurent en italique dans le tableau ci-dessus.

Le principal impact pour ce groupe concerne, la **coupe d'arbre**. Ce changement de nature du milieu (passage d'un faciès forestier à un faciès ouvert) pourra déranger certaines espèces forestières, mais en même temps créer des zones de lisières recherchées par d'autres espèces. D'après l'expertise spécifique des **chiroptères**, les gîtes arboricoles potentiels (feuillus) sont peu nombreux sur le site d'étude même, le risque de destruction de gîte arboricole est donc potentiel, mais faible. Selon la période des travaux, un risque de destruction d'individus en gîte reste possible.

Les espèces concernées par ce type de gîtes sont la **Pipistrelle commune, le Murin de Daubenton et les Noctules**. Il est à noter que, compte tenu de l'altitude, **ces gîtes seraient plutôt utilisés en transit, voire pour la reproduction** mais pas en hivernage.

Les **espèces potentielles** (*Barbastelle, Murin de Natterer, Murin d'Alcathoe, Oreillard gris (méridional), Oreillard montagnard, Oreillard roux (septentrional), Pipistrelle de Soprane/ Pipistrelle pygmée, Rhinolophe euryale, Sérotine commune, Vespertilion à moustaches, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Bechstein*), le sont pour du survol/déplacement sur le site. Le fait qu'elles n'aient pas été recensées lors des inventaires atteste qu'elles n'utilisent pas le site pour du stationnement et qu'aucun impact lié à la dégradation d'habitat de chasse/gîte n'est à craindre.

Le **Desman des Pyrénées**, espèce potentielle, ne subira aucun impact significatif durant l'exploitation de la télécabine dans la mesure où aucun travaux ne sont prévus dans le ruisseau de Germ. En revanche durant les travaux, un impact indirect est possible. La proximité des pylônes 21, 20, 19 et 18 avec le ruisseau de Germ, habitat potentiel du Desman, pourrait engendrer au moment de leur construction, un risque de pollution de cet habitat par le ruissellement de particules fines ou autres polluants en cas de mauvaise conduite des travaux.

Vis à vis de la **Loutre**, seulement potentielle dans le secteur du lac de Génos Loudenvielle – NESTE du Lourn, hors zone projet aucun impact n'est à mentionner.

Le tableau de synthèse ci dessous récapitule le niveau d'enjeux de l'espèce au regard de la zone d'étude, les impacts prévisibles attendus au regard du projet, les mesures prévues, le niveau d'impact résiduel et la nécessité d'établir ou non un dossier de demande de dérogation.

Tableau n° 7 : Synthèse des enjeux, impacts attendus, mesures et impacts résiduels sur les mammifères

MAMMIFÈRES (sauf chiroptère)							
ESPECES ou Groupe d'espèces			ZONE D'ETUDE				
Nom latin	Nom français	Protection nationale	Niveau d'enjeu	Impacts prévisibles	Mesures d'évitements et réductrices	Impact Résiduel	Dossier demande de dérogation
<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman	Nm.1	Moyen	Faible Risque accidentel de pollution indirecte pendant les travaux (construction pylônes 18, 19, 20 et 21) sur le ruisseau de Germ, habitat potentiel de cette espèce	Mesures visant à éviter la pollution du réseau hydrographique (ET5, ET6, ET7, RT3, RT6, RT7, RT9, RT12)	Non significatif	Non
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope ou Musaraigne aquatique	Nm.1	Faible	Faible Risque accidentel de pollution indirecte pendant les travaux (construction pylônes 18, 19, 20 et 21) sur le ruisseau de Germ, habitat potentiel de cette espèce.	Mesures visant à éviter la pollution du réseau hydrographique (ET5, ET6, ET7, RT3, RT6, RT7, RT9, RT12)	Non significatif	Non
<i>Genetta genetta</i>	Genette	Nm.1	Faible	Faible Dérangement durant les travaux mais ces espèces cohabitent déjà avec la présence humaine à proximité (pastoralisme, station de ski de Peyragudes, pôle urbanisé de Génos) - modification minime du milieu de vie	Mesures visant à limiter les dérangements et la modification du milieu (ET1 à ET7 ; RT1 à RT13 ; RT16)	Non significatif	Non
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Nm.1	Faible			Non significatif	Non
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Nm.1	Faible			Non significatif	Non
<i>Mustela ermina</i>	Hermine	Nm.2, Ch	Faible			Non significatif	Non
<i>Martes martes</i>	Martre	Nm.2, Ch, Nu2	Faible			Non significatif	Non
<i>Martes foina</i>	Fouine	Nm.2, Ch, Nu2	Faible			Non significatif	Non
<i>Mustela putorius</i>	Putois	Nm.2, Ch, Nu2	Faible			Non significatif	Non
Autres mammifères			Faible			Non significatif	Non
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	Nm.1	Nul	Nul Ruisseau Neste du Louron, habitat potentiel de cette espèce, non concerné par une incidence	-	Non significatif	Non
CHIROPTERES							
Noctule indéterminée	Nyctalus sp. (Noctule de Leisler, Noctule grande, Noctule commune)	Nm.1	MOYEN à FAIBLE	Moyen à Faible Modification minime habitat de chasse (layon forestier de 20 m) -Risque de destruction d'individus en gîte selon période des travaux _Perte zone de gîte de transit potentiel au niveau du layon forestier (estimée à une trentaine d'arbres)	_ Evitement du risque de destruction d'individus en gîte (coupe des arbres à l'automne EP4, EP7,ET10) _ Préservation d'habitat de chasse (EP2, RD1, RD3), _De façon plus générale, mesures visant à limiter les dérangements et la modification du milieu (ET1 à ET7 ; RT1 à RT11 ; RT15)	Destruction zone gîte de transit potentiel	Oui (pour destruction d'habitat d'espèce animale protégée)
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nm.1	MOYEN à FAIBLE			Destruction zone gîte de transit potentiel	Oui (pour destruction d'habitat d'espèce animale protégée)
Myotis daubentoni	Vespertilion de Daubenton	Nm.1	MOYEN à FAIBLE			Destruction zone gîte de transit potentiel	Oui (pour destruction d'habitat d'espèce animale protégée)

CHIROPTERES								
Myotis myotis/blythi	Grand / Petit murin	Nm.1	MOYEN à FAIBLE	Faible Modification minimale habitat de chasse (layon forestier de 20 m) - Pas de gîtes synanthropique ou de cavités souterraine utilisées par ces espèces, concernés par les travaux -	_ Préservation d'habitat de chasse (EP2, RD1, RD3), _ De façon plus générale, mesures visant à limiter les dérangements et la modification du milieu (ET1 à ET7 ; RT1 à RT11 ; RT15)	Non significatif	Non	
Miniopterus schreibersi	Minioptère de Scheibers	Nm.1	MOYEN à FAIBLE			Non significatif	Non	
Rhinolophus ferrumequinum	Rhinolophe Grand	Nm.1	MOYEN à FAIBLE			Non significatif	Non	
Rhinolophus hipposideros	Rhinolophe petit	Nm.1	FAIBLE			Non significatif	Non	
<i>Espèces potentielles (Barbastelle, Murin de Natterer, Murin d'Alcathoe, Oreillard gris (méridional), Oreillard montagnard, Oreillard roux (septentrional), Pipistrelle de Soprane/ Pipistrelle pygmée, Rhinolophe euryale, Sérotine commune, Vespertilion à moustaches, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Bechstein)</i>			FAIBLE à NUL	Nul Pas d'incidence significative à souligner vis à vis de ces espèces, présentes ou potentielles uniquement pour du passage/déplacement sur les habitats concernés par les travaux	-	Non significatif	Non	
Tadarita teniotis	Molosse de Cestoni	Nm.1	FAIBLE à NUL			-	Non significatif	Non
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	Nm.1	FAIBLE à NUL			-	Non significatif	Non
Hypsugo savii	Vespère de Savii	Nm.1	FAIBLE à NUL			-	Non significatif	Non

Les espèces potentielles figurent en italique dans les tableaux ci-dessus

Compte tenu des impacts attendus et des mesures prévues, la présente demande porte uniquement sur certaines espèces de chiroptères. Des espèces de chauves-souris à enjeux Grand/petit murin, Minioptère de Schreibers, Grand Rhinolophe ne sont pas concernés car leurs gîtes (bâti ou cavités souterraine) ne sont concernés par les travaux.

Cependant, au regard de la coupe des arbres pour l'ouverture du layon dans la partie basse boisée, il existe une perte potentielle de gîte de transit (et éventuellement de reproduction) arboricole ; par principe de précaution, les espèces de chiroptères qui peuvent gîter en milieu forestier sur ce site font donc l'objet de la demande de dérogation au regard de la perte de leur habitat.

Ainsi, les espèces concernées sont la Pipistrelle commune, le Murin de Daubenton et les Noctules, recensées sur le site.

c) Oiseaux

Parmi le total de 87 espèces d'**oiseaux**, recensées et potentielles, 75 sont protégées au niveau national, dont 38 potentielles. Les enjeux majeurs à retenir pour les oiseaux concernent la présence de plusieurs espèces inscrites sur la liste rouge des espèces menacées et/ou à l'annexe I de la Directive Oiseaux et utilisant le site pour de la nidification, de l'alimentation et/ou de la migration. Au vu du statut patrimonial des espèces et de leur utilisation, les enjeux les plus forts concernent la Perdrix grise des Pyrénées, le Bouvreuil pivoine, le Gobemouche gris, la Linotte mélodieuse, le Milan royal, le Tarier des prés, la Fauvette des jardins, le Verdier d'Europe et le Chardonneret élégant.

Le tableau ci-dessous indique les niveaux d'enjeu sur la zone d'étude. Pour les oiseaux qui présentent un très grand nombre d'espèces protégées, critère au final non discriminant, une liste d'espèces à enjeu a été établie sur la base de l'annexe I de la directive oiseaux et/ou de la liste rouge autre que préoccupation mineure.

Par rapport à l'étude d'impact, cette liste des oiseaux à enjeux a été modifiée suite à la parution en septembre 2016 de la nouvelle liste rouge nationale des oiseaux nicheurs.

La répartition régionale et l'utilisation du milieu d'étude par ces espèces a ensuite permis de hiérarchiser plusieurs niveaux d'enjeu.

Tableau n° 8 : Enjeux oiseaux état des lieux

ENJEUX OISEAUX						
ESPECES	PROTECTION			ZONE D'ETUDE		
Nom français	Législation nationale	Dir. habitats	Liste Rouge France	Statut biologique dans la zone	Niveau d'enjeu	Commentaires (les statuts nicheur, migrateur et hivernant font référence au statut national)
<i>Perdrix grise de montagne</i>	Ch	OII/A, OIII/A	VU	Nicheur	MOYEN	Espèce potentielle - Vulnérable, localisée, exigeante en termes de milieu - L'avenir de cette forme (<i>hispaniensis</i>) reste précaire dans les Pyrénées françaises - Enjeux : destruction nichée, risque de collisions avec les câbles, modification d'habitat, dérangement.
<i>Bouvreuil pivoine</i>	No.1		VU	Nicheur	MOYEN	Espèce potentielle, affectionne les secteurs boisés - nicheur localement commun, migrateur partiel - Espèce vulnérable dont les effectifs déclinent - Enjeux : destruction nichée, modification habitat.
<i>Gobemouche gris</i>	No.1		NT	Nicheur	MOYEN	Espèce potentielle discrète des boisements clairs dont les effectifs ont diminué au niveau national - nicheur et migrateur commun - Présence diffuse dans la région - Enjeux : destruction nichée, modification d'habitat.
Linotte mélodieuse	No.1		VU	Nicheur	MOYEN	Espèce recensée - nicheuse, migratrice et hivernante commune -vulnérable dont les effectifs déclinent et la région Midi-Pyrénées ne semble pas faire exception - Niche dans les paysage ouverts - Enjeux : destruction nichée, modification d'habitat.
Milan royal	No.1	O1	VU	Nicheur possible	MOYEN	Espèce recensée - nicheur, migrateur et hivernant peu commun localisé - vulnérable, en forte régression au niveau européen - nidification possible sur la zone d'étude dans un arbre - Enjeux : risque de collisions, destruction nichée, modification habitat.
Tarier des prés	No.1		VU	Nicheur	MOYEN	Espèce recensée- nicheur et migrateur peu commun, hivernant occasionnel - Vulnérable qui affectionne les prairies de fauche, prairies humides et landes. Elle est en déclin, menacée par le drainage des zones humides et par une fenaison plus précoce et répétée - Enjeux : destruction nichée, modification d'habitat.
<i>Fauvette des jardins</i>	No.1		NT	Nicheur	MOYEN	Espèce potentielle - Nicheuse commune et migratrice très commune. Données hivernale occasionnelles - Distribuée de façon parcimonieuse sur la région, espèce en déclin - Enjeux destruction nichée, modification habitat -
<i>Verdier d'Europe</i>	No.1		VU	Nicheur	MOYEN	Espèce potentielle - Nicheur commun sédentaire, hivernant, erratique ou migrateur commun selon les populations - Peuple les lisières forestières, landes boisées, jardins - Bien que très fréquent en France, la dynamique des populations ces dernières années est négative - Enjeux : destruction nichée, dégradation d'habitat
Chardonneret élégant	No.1		VU	Nicheur	MOYEN	Espèces recensée - Nicheur très commun, migrateur commun à très commun ; sédentaire dans le sud, migrateur strict ou partiel ailleurs - fréquente des bosquets, friches, vergers, parc urbains ... - Même si elle apparaît largement répandue, de nombreuses menaces pèsent sur cette espèce - Enjeux : destruction nichée, dégradation d'habitat
<i>Bondrée apivore</i>	No.1	OI	LC	Nicheur/migrateur	MOYEN A FAIBLE	Espèce forestière, potentielle - Nidification connue jusqu'à 1100m dans les Pyrénées - migratrice commune et nicheuse peu commune - notée en faible expansion dans plusieurs régions - Enjeu : destruction nichée partie basse de la zone d'étude et

ENJEUX OISEAUX						
ESPECES	PROTECTION			ZONE D'ETUDE		
Nom français	Législation nationale	Dir. habitats	Liste Rouge France	Statut biologique dans la zone	Niveau d'enjeu	Commentaires (les statuts nicheur, migrateur et hivernant font référence au statut national)
						<i>risque de collision avec les câbles.</i>
Bruant jaune	No.1		VU	Nicheur	MOYEN A FAIBLE	Espèce recensée - affectionne une mosaïque de milieux ouverts - nicheur commun, effectif national de la population nicheuse en baisse significative - Enjeux : destruction nichée, modification habitat.
Milan noir	No.1	O1	LC	Nicheur	MOYEN A FAIBLE	Espèce recensée - nicheur peu commun, migrateur commun, hivernant très rare - Rapace forestier - nidification possible sur la zone d'étude dans un arbre - Répandu et commun dans le sud-ouest - Enjeux : risque de collisions, destruction nichée, modification habitat.
Pie grièche écorcheur	No.1	O1	NT	Nicheur	MOYEN A FAIBLE	Espèce recensée- nicheuse commune, migratrice peu commune - Cette espèce est sensible à la disparition ou à l'altération de son milieu de vie (haies, prairie de fauche...) - Elle construit son nid préférentiellement dans des ronciers - Enjeux : destruction nichée, dégradation d'habitat, dérangement
Tarier pâtre	No.1		NT	Nicheur	MOYEN A FAIBLE	<i>Espèce potentielle - Nicheur commun et migrateur assez commun, hivernant rare à peu commun selon les régions - Fréquente les landes, les friches, les prés... - Effectifs en baisse - Enjeux : destruction nichée, dégradation d'habitat, dérangement</i>
Alouette des champs	Ch		NT	Nicheur	MOYEN A FAIBLE	Espèce recensée - nicheuse, migratrice et hivernante commune - Se reproduit dans les milieux herbacés bas - En fort déclin - Enjeux : risque de destruction nichée, modification habitats
Faucon crécerelle	No.1		NT	Nicheur	MOYEN A FAIBLE	Espèce recensée - Nicheur, migrateur et hivernant commun - Occupe tout type de milieux ouverts, évite les forêts dense - Large présence de l'espèce dans la région, ne semble pas souffrir de prime abord d'une menace à court terme - Enjeux : destruction nichée, dégradation d'habitat
Serin cini	No.1		VU	Nicheur	MOYEN A FAIBLE	Espèce recensée - Nicheur commun, sédentaire à migrateur régulier commun suivant les régions - Se reproduit dans une grande variété de milieux buissonneux ou boisés - Espèce bien présente en Midi-Pyrénées et en expansion, cependant l'évolution de certains milieux peut lui être défavorable
Aigle botté	No.1	OI	NT	<i>Nicheur peu probable</i>	FAIBLE	<i>Espèce vulnérable potentielle (nidification possible mais peu probable dans un arbre) - Rapace forestier - Nicheur et migrateur rare - Enjeux : destruction nichée, risque de collision avec les câbles, dérangement.</i>
Aigle royal	No.1	OI	VU	<i>Alimentation</i>	FAIBLE	<i>Espèce potentielle en survol uniquement, pas de site de nidification favorable - Sédentaire et erratique - La population en Midi-Pyrénées apparaît stable, voire en augmentation - Enjeux : risque de collisions avec les câbles, dégradation habitat de chasse .</i>
Busard des roseaux	No.1	OI	NT	Passage/migration	FAIBLE	Espèce recensée (un cadavre) - ne niche pas dans la région -Nicheur peu commun localisé, migrateur peu commun et hivernant rare - population globalement stable ou en diminution lente - Enjeu risque de collisions.

ENJEUX OISEAUX						
ESPECES	PROTECTION			ZONE D'ETUDE		
Nom français	Législation nationale	Dir. habitats	Liste Rouge France	Statut biologique dans la zone	Niveau d'enjeu	Commentaires (les statuts nicheur, migrateur et hivernant font référence au statut national)
Circaète jean le blanc	No.1	OI	LC	Nicheur peu probable	FAIBLE	Espèce recensée en action de chasse - Nicheur et migrateur peu commun, hivernant très rare - nidification sur la zone d'étude dans un arbre peu probable - population régionale a priori stable - Enjeux : risque de collisions, destruction nichée, modification habitat.
<i>Faucon pèlerin</i>	No.1	OI	LC	Alimentation	FAIBLE	<i>Espèce rupestre potentielle - Nicheur sédentaire, hivernant et migrateur peu commun - Essor spatial et numérique sur l'ensemble de la région constatée - Pas d'habitat de nidification favorable sur site - Enjeux : risque de collisions, dégradation habitat de chasse.</i>
Grand-duc d'Europe	No.1	OI	LC	Alimentation	FAIBLE	<i>Espèce potentielle - Sédentaire rare, parfois commun localement dans le sud est de la France - population en progression - Pas d'habitat de nidification favorable - Enjeux : risque de collisions, dégradation habitat de chasse.</i>
Grue cendrée	No.1	OI	CR	Migration	FAIBLE	Espèce recensée en passage migratoire - Nicheuse très rare, migratrice assez commune et hivernante localisée - Augmentation des effectifs de la migration transpyrénéenne - Enjeu risque de collisions.
Gypaète barbu	No.1	OI	EN	Alimentation	FAIBLE	<i>Espèce potentielle en survol uniquement pas de site de nidification favorable - Nicheur très rare, sédentaire et erratique - Les effectifs des Hautes-Pyrénées se sont renforcés mais la population reste très fragile - Enjeux : risque de collisions avec les câbles, dégradation habitat de chasse.</i>
Vautour fauve	No.1	OI	LC	Alimentation	FAIBLE	Espèce recensée à de nombreuses reprises - Pas d'habitat de nidification favorable, fréquente le site pour l'alimentation - nicheur rare, essentiellement sédentaire, mais comportement erratique - Enjeux : risque de collisions, dégradation habitat de chasse.
Vautour Percnoptère	No.1	OI	EN	Alimentation	FAIBLE	Espèce recensée - Pas d'habitat de nidification favorable, fréquente le site pour l'alimentation - nicheur et migrateur très rare - Espèce en danger - Enjeux : risque de collisions, dégradation habitat de chasse.
Martinet noir	No.1		NT	Nicheur	FAIBLE	<i>Espèce potentielle - Nicheur et migrateur très commun, observations hivernales exceptionnelles - se reproduit essentiellement sur les bâtiments - Peu d'habitat de nidification favorable sur la zone d'étude et non concernés par les travaux - Enjeu dégradation habitat de chasse</i>
Monticole de roche	No.1		NT	Nicheur peu probable	FAIBLE	<i>Espèce potentielle - Nicheur et migrateur, peu commun et localisé, présent dans les massifs montagneux. Dans les Pyrénées, à l'étage montagnard sur des zones rocailleuses à proximité de pelouses et landes avec exposition à composante sud, il utilise aussi l'étage subalpin, éboulis-amas de bloc. Peu d'habitat favorable sur site - Enjeu très faible de destruction nichée</i>

ENJEUX OISEAUX						
ESPECES	PROTECTION			ZONE D'ETUDE		
Nom français	Législation nationale	Dir. habitats	Liste Rouge France	Statut biologique dans la zone	Niveau d'enjeu	Commentaires (les statuts nicheur, migrateur et hivernant font référence au statut national)
<i>Pic épeichette</i>	No.1		VU	<i>Nicheur peu probable</i>	FAIBLE	<i>Espèce potentielle - Nicheur essentiellement sédentaire peu commun dans tout le pays. Fréquente toutes sortes de milieux boisés, de préférence des feuillus - D'après l'atlas régional des oiseaux nicheurs n'est pas connue comme nicheur dans ce secteur, ne semble pas aller au delà de 1000m dans le sud de la région - Enjeu très faible de destruction nichée</i>
Hirondelle de fenêtre	No.1		NT	Nicheur	FAIBLE	Espèce recensée - Nicheuse et migratrice commune, mentions hivernales régulières - Considérée en déclin en France, bien que commune en Midi-Pyrénées elle est localement menacée par certaines activités humaine - Niche surtout à l'extérieur des habitations et bâtiments, également en milieu rupestre - Peu d'habitat de nidification favorable sur la zone d'étude et non concernés par les travaux - Enjeu dégradation habitat de chasse
<i>Pouillot fitis</i>	No.1		NT	<i>Migration</i>	NUL	<i>Espèce potentielle en migration - ne niche pas dans le département- nicheur commun et migrateur très commun - En forte régression en France - pas d'enjeu sur site.</i>
Rollier d'Europe	No.1	OI	NT	Erratisme	NUL	Espèce recensée en erratisme - Nicheur rare strictement confiné aux départements les plus méditerranéens, migrateur très rare - dynamique nationale plutôt positive - pas d'enjeu sur site.
<i>Gobe-mouche noir</i>	No.1		VU	<i>Migration</i>	NUL	<i>Espèce potentielle - Nicheur commun, migrateur commun, données hivernales occasionnelles -D'après l'atlas régional des oiseaux nicheurs n'est pas connue comme nicheur dans ce secteur - pas d'enjeu particulier</i>

Les espèces potentielles figurent en italique dans le tableau ci-dessus

Deux impacts méritent d'être soulignés ici :

- le premier concerne, comme pour les mammifères, le **déboisement**. Ce changement de nature du milieu (passage d'un faciès forestier à un faciès ouvert) peut déranger certaines espèces forestières, mais en même temps créer des zones de lisières recherchées par d'autres espèces. L'ouverture du layon reste toutefois cohérent dans un système de type bocager. Les mesures proposés dans le chapitre suivant veilleront à préserver ce système bocager avec le maintien de haies, de landes et milieux ouverts (déboisements, ou nettoyage de végétation limités au strict nécessaire), pour éviter la disparition d'espèces sensibles inféodées à une mosaïque de milieux ouverts.
- Le deuxième concerne le **risque de collision** avec les câbles de la télécabine pour certaines espèces d'avifaune sensible, notamment **rapaces et galliforme**, sédentaires ou en migration. Cette cause potentielle de mortalité est non négligeable pour ces espèces. Le dérangement temporaire lié aux héliportages est également à mentionner.

Le tableau de synthèse ci dessous récapitule le niveau d'enjeux de l'espèce au regard de la zone d'étude, les impacts prévisibles attendus au regard du projet, les mesures prévues, le niveau d'impact résiduel et la nécessité d'établir ou non un dossier de demande de dérogation. Le tableau ci dessous reprend uniquement les espèces à enjeux sur la zone d'étude : espèces inscrites sur la liste rouge des espèces menacées et/ou à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Tableau n° 9 : Synthèse des enjeux, impacts attendus, mesures et impacts résiduels sur les oiseaux à enjeux

OISEAUX						
ESPECES ou Groupe d'espèces		ZONE D'ETUDE				
Nom français	Protection nationale	Niveau d'enjeu	Impacts prévisibles	Mesures d'évitements et réductrices	Impact Résiduel	Dossier demande de dérogation
Milan royal	No.1	MOYEN	<p>MOYEN</p> <p>Risque dérangement et destruction potentielle de nichée durant travaux selon période coupe des arbres - Modification minimale habitat, perte habitat de reproduction (coupe d'arbre) - Risque de collision avec les câbles de la télécabine.</p>	<p>_ Mesures spécifiques au défrichement pour limiter la "perte" d'habitat (EP2, RD1, RD3, RD4)</p> <p>_ Limitation du risque de destruction de nichée par ajustement de la période de coupe des arbres hors période de reproduction (EP4 et EP7),</p> <p>_ Diminution du risque de collision par mise en place de dispositifs de visualisation des câbles et des éventuels grillages ou barrières installés (RM6, RT10)</p> <p>_ de façon plus générale, limitation des dérangements et modification du milieu (ET1 à ET7 ; RT1 à RT11 ; RT15)</p>	Perte habitat de reproduction potentiel	Oui (pour destruction d'habitat de reproduction)
Bondrée apivore	No.1	MOYEN A FAIBLE			Perte habitat de reproduction potentiel	Oui (pour destruction d'habitat de reproduction)
Milan noir	No.1	MOYEN A FAIBLE			Perte habitat de reproduction potentiel	Oui (pour destruction d'habitat de reproduction)
Bouvreuil pivoine	No.1	MOYEN			Perte habitat de reproduction potentiel	Oui (pour destruction d'habitat de reproduction)
Gobemouche gris	No.1	MOYEN			Perte habitat de reproduction potentiel	Oui (pour destruction d'habitat de reproduction)
Fauvette des jardins	No.1	MOYEN			Perte habitat de reproduction potentiel	Oui (pour destruction d'habitat de reproduction)
Verdier d'Europe	No.1	MOYEN			Perte habitat de reproduction potentiel	Oui (pour destruction d'habitat de reproduction)
Chardonneret élégant	No.1	MOYEN			Perte habitat de reproduction potentiel	Oui (pour destruction d'habitat de reproduction)
Serin cini	No.1	MOYEN A FAIBLE			Perte habitat de reproduction potentiel	Oui (pour destruction d'habitat de reproduction)
Faucon crécerelle	No.1	MOYEN A FAIBLE	Perte habitat de reproduction potentiel	Oui (pour destruction d'habitat de reproduction)		
Perdrix grise de montagne	Ch	MOYEN	<p>MOYEN à FAIBLE</p> <p>Risque dérangement - Modification très minimale habitat (emprise pylônes partie ouverte/semi ouverte de la zone d'étude), destruction d'une nichée potentielle très peu probable au regard des superficies concernées - Risque de collision avec les câbles de la télécabine</p>	<p>_ Diminution du risque de collision par mise en place de dispositifs de visualisation des câbles et des éventuels grillages ou barrières installés (RM6, RT10)</p> <p>_ Réduction du risque de destruction de nichée et de dégradation d'habitat par une emprise travaux limitée au strict nécessaire et délimiter de façon précise (EP1, EP3, EP7, ET1 à 4, RT2, RT4, RT11)</p> <p>_ Reconstitution rapide d'un habitat favorable sur les zones terrassés (RT13 à 15, RM1)</p> <p>_ De façon plus générale, limitation des dérangements et modification du milieu (ET5 à ET7 ; RT1 à RT9)</p>	Non significatif	Non

OISEAUX						
ESPECES ou Groupe d'espèces		ZONE D'ETUDE				
Nom français	Protection nationale	Niveau d'enjeu	Impacts prévisibles	Mesures d'évitements et réductrices	Impact Résiduel	Dossier demande de dérogation
<i>Linotte mélodieuse</i>	No.1	MOYEN	FAIBLE Risque dérangement - Modification très minime habitat (emprise pylônes partie ouverte/semi ouverte de la zone d'étude), destruction d'une nichée potentielle peu probable au regard des superficies concernées -	_ Réduction du risque de destruction de nichée et de dégradation d'habitat par une emprise travaux limitée au strict nécessaire et délimiter de façon précise (EP1, EP3, EP7, ET1 à 4, RT2, RT4, RT11) _ Reconstitution rapide d'un habitat favorable sur les zones terrassés (RT13 à 15, RM1) _ De façon plus générale, limitation des dérangements et modification du milieu (ET5 à ET7 ; RT1 à ; RT9)	<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Tarier des prés</i>	No.1	MOYEN			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Linotte mélodieuse</i>	No.1	MOYEN			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Tarier des prés</i>	No.1	MOYEN			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Bruant jaune</i>	No.1	MOYEN A FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Pie grièche écorcheur</i>	No.1	MOYEN A FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Tarier pâtre</i>	No.1	MOYEN A FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Alouette des champs</i>	Ch	MOYEN A FAIBLE	<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>		
<i>Aigle botté</i>	No.1	FAIBLE	Faible Pas de destruction de nichée (ne niche pas dans ce secteur ou pas de site favorable)- Dérangement activité de chasse durant les travaux - Modification minime des habitats de chasse - Risque de collision avec les câbles de la télécabine	_ Diminution du risque de collision par mise en place de dispositifs de visualisation des câbles et des éventuels grillages ou barrières installés (RM6, RT10) _ Prise en compte des zones de sensibilité Majeures des rapaces lors des héliportages (ET8) _ Réduction de la dégradation d'habitat par une emprise travaux limitée au strict nécessaire et délimiter de façon précise (EP1, EP3, EP7, ET1 à 4, RT2, RT4, RT11) _ Reconstitution rapide d'un habitat favorable sur les zones terrassés (RT13 à 15, RM1) _ De façon plus générale, limitation des dérangements et modification du milieu (ET5 à ET7 ; RT1 à ; RT9)	<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Aigle royal</i>	No.1	FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Busard des roseaux</i>	No.1	FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Circaète jean le blanc</i>	No.1	FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Faucon pèlerin</i>	No.1	FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Grand-duc d'Europe</i>	No.1	FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Grue cendrée</i>	No.1	FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Gypaète barbu</i>	No.1	FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Vautour fauve</i>	No.1	FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Vautour Percnoptère</i>	No.1	FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Martinet noir</i>	No.1	FAIBLE	FAIBLE à NUL Pas de destruction de nichée (ne niche pas dans ce secteur ou pas de site favorable)- Modification minime des habitats de chasse	<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>	
<i>Monticole de roche</i>	No.1	FAIBLE		<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>	
<i>Pic épeichette</i>	No.1	FAIBLE		<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>	
<i>Hirondelle de fenêtre</i>	No.1	FAIBLE		<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>	
<i>Pouillot fitis</i>	No.1	NUL	NUL pas d'impact	-	<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Rollier d'Europe</i>	No.1	NUL	NUL pas d'impact	-	<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
<i>Gobe-mouche noir</i>	No.1	NUL	NUL pas d'impact	-	<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>

Les espèces potentielles figurent en italique dans les tableaux ci-dessus

La Perdrix grise ne bénéficie pas d'un statut de protection et n'est donc pas concernée par la présente demande ; elle fait toutefois l'objet de mesures. Il en est de même pour les espèces protégées à enjeux infodés aux milieux ouverts/semi ouverts du plateau de Germ, au regard des impacts attendus et des mesures prévues synthétisées dans le tableau ci dessus.

En revanche, au regard de la coupe des arbres pour l'ouverture du layon dans la partie basse boisée, il existe un risque potentiel de destruction de sites de reproduction ; par principe de précaution, les espèces à enjeux susceptibles de nicher en milieu forestier ont donc été inscrites dans la présente demande de dérogation.

Compte tenu de l'enjeu conservatoire qu'ils représentent, la présente demande porte sur le Milan noir, le Milan royal, la Bondrée apivore, le Bouvreuil pivoine, le Gobe mouche gris, la Fauvette des jardins, le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant, le Faucon crécerelle et le Serin cini .

D'autres espèces forestières recensées et potentielles (la Mésange noire, Buse variable, Coucou gris, Epervier d'Europe, Fauvette à tête noire, Mésange charbonnière, Pic vert, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Rouge-Gorge, Sittelle torchepot, Aigle botté, Autour des palombes, Chouette hulotte, Grimpereau des bois, Grimpereau des jardins, Huppe faciès, Mésange bleue, Mésange à longue queue, Pic épeiche, Pic épeichette, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Troglodyte mignon) ne figurent pas dans cette liste car elles ne présentent pas les mêmes enjeux conservatoire. La perte d'habitat de reproduction pour ces espèces n'apparaît pas notable au vu des faibles surfaces concernées, et de plus, les mesures prévues pour les espèces « phares » bénéficieront également à ces espèces moins sensibles.

d) Reptiles

Pour les **reptiles**, six espèces ont été contactées, et deux sont potentielles ; elles sont toutes protégées mises à part la Vipère aspic, partiellement protégée. Ces reptiles apparaissent peu menacés en zone de montagne et/ou sont communes. Les principaux enjeux concernent la présence d'un milieu bocager, de granges en ruine, d'un tas de pierre et d'une végétation importante autour de l'ancienne station d'épuration, habitats spécifiques les plus favorables aux reptiles.

La carte ci dessous localise les points de contacts reptiles, trouvés lors des inventaires sur l'ensemble de la zone d'étude. Le Lézard des murailles et le Lézard vivipare bien présents sur la zone d'étude et leur localisation ne traduisant pas d'enjeu particulier, notamment en terme d'habitat, n'ont pas été repris dans cette carte.

Carte n° 29 : Contacts reptiles sur la zone d'étude

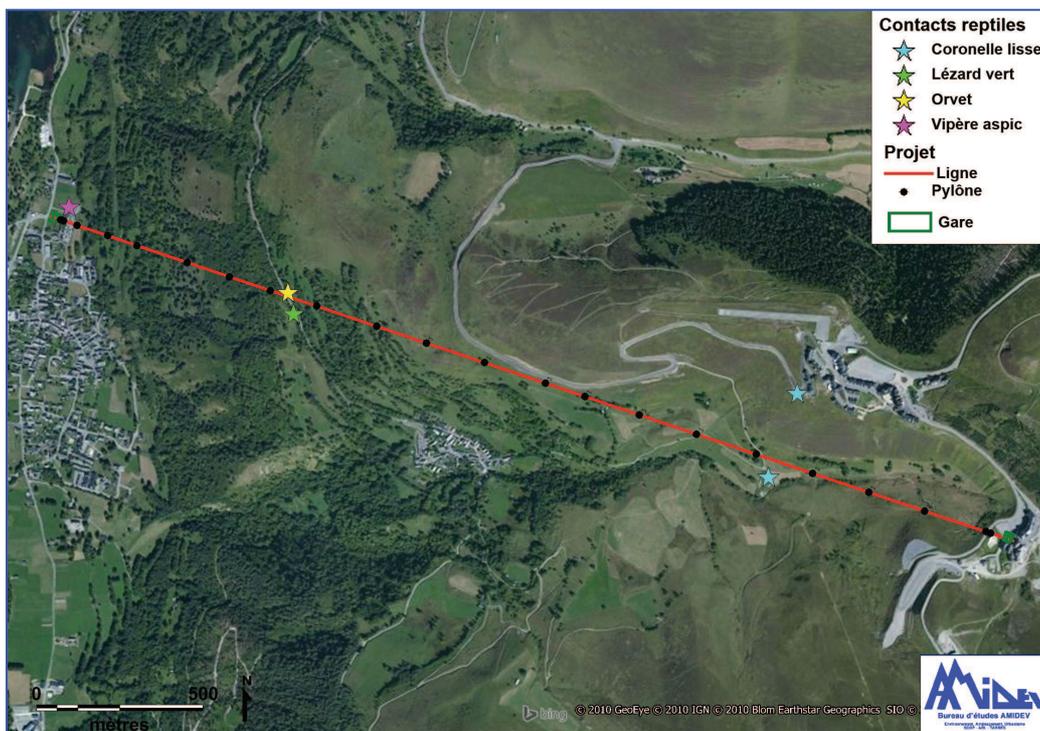


Tableau n° 10 : Enjeux reptiles état des lieux

ENJEUX REPTILES							
ESPECES		PROTECTION				ZONE D'ETUDE	
Nom latin	Nom français	Protection nationale	Dir. habitats	Berne	Liste Rouge Midi-Pyrénées	Niveau d'enjeu	Commentaires
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	N1	An4	B2	NT	FAIBLE à MOYEN	Esp. protégée commune dans les Pyrénées - Recensée à deux reprises sur deux talus - Enjeux destruction individus travaux et dégradation habitat -
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	N3		B3	VU	FAIBLE à MOYEN	Esp. partiellement protégée, elle est commune sur les reliefs des Pyrénées - Recensée à une reprise dans une friche - Enjeux destruction individus travaux et dégradation habitat -
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	N2		B3	NT	FAIBLE à MOYEN	Esp. protégée abondante sur les reliefs de Midi-Pyrénées - Recensée à une reprise en sous bois - Enjeux destruction individus travaux et dégradation habitat -
<i>Lacerta viridis (bilineata)</i>	Lézard vert (occidental)	N1	An4	B2	NT	FAIBLE à MOYEN	Esp. protégée à répartition assez homogène en Midi-Pyrénées - Recensée à une reprise dans un talus broussailleux - Enjeux destruction individus travaux et dégradation habitat -
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	N2		B3	NT	FAIBLE	Esp. protégée, signalée dans l'atlas de Midi Pyrénées comme pratiquement omniprésente aux étages montagnard et subalpin - Recensée à plusieurs reprises - Enjeu/destruction individus travaux
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	N1	An4	B2	LC	FAIBLE	Esp. protégée - Largement distribuée en Midi-Pyrénées - Recensée à de nombreuses reprises - Enjeu/destruction individus travaux
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	<i>N1</i>		<i>B3</i>	<i>LC</i>	<i>FAIBLE</i>	<i>Esp. protégée - Répandue de façon homogène en Midi-Pyrénées - potentielle - Enjeu/destruction individus travaux</i>
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	N2		B3	LC	Nul	<i>Esp. protégée - largement distribuée en Midi-Pyrénées - potentielle Lac de Génos- Loudenvielle, Nests du Louron (hors secteur projet), ruisseau de Germ peu favorable (altitude) - pas d'enjeu sur site</i>

Les espèces potentielles figurent en italique dans le tableau ci-dessus

Le caractère ubiquiste des espèces, recensées et potentielles, ainsi que le contexte naturaliste et les modifications du milieu supposées par le projet, n'impliquent pas d'enjeu majeur de conservation pour les reptiles. La fragmentation du territoire sera limitée à la suppression de quelques éléments fixe du paysage et la réduction du couvert végétal ne sera permanente qu'au droit des pylônes et de la gare de départ.

Quelques habitats particulièrement favorables aux reptiles, sont présents sur la zone d'étude mais ne sont **pas directement concernés par un aménagement**.

Comme pour l'avifaune, la préservation d'un système de type bocager avec haies et milieux ouverts (maintien de "l'effet de lisière"), permettra le maintien d'un habitat favorable aux reptiles. Le maintien du layon en milieu ouvert contribuera à la création d'un habitat favorable pour ce groupe.

Le tableau de synthèse ci dessous récapitule le niveau d'enjeux de l'espèce au regard de la zone d'étude, les impacts prévisibles attendus au regard du projet, les mesures prévues, le niveau d'impact résiduel et la nécessité d'établir ou non un dossier de demande de dérogation.

Tableau n° 11 : Synthèse des enjeux, impacts attendus, mesures et impacts résiduels sur les reptiles

REPTILES						
ESPECES ou Groupe d'espèces		ZONE D'ETUDE				
Nom français	Protection nationale	Niveau d'enjeu	Impacts prévisibles	Mesures d'évitements et réductrices	Impact Résiduel	Dossier demande de dérogation
Coronelle lisse	N1	MOYEN à FAIBLE	Faible Risque de destruction d'individus - Modification, dégradation du milieu de vie localisées et surtout concentrées à la phase des travaux donc temporaire (les habitats particulièrement favorable aux reptiles, grange en ruine, friche et talus de la station d'épuration ne sont pas concernés par les travaux) - En parallèle création d'habitat potentiellement favorable (lisières potentiellement	_ Limitation de la modification du milieu de vie (EP1, EP2, ET1 à ET4, RT1, RT2, RT11, RT13, RT15) _Préservation d'habitat favorable aux reptiles (EP3, RT8, RD3, RD9) _ Réduction du risque de destruction d'individus (RT1, RT5) _ de façon plus générale,	<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
Vipère aspic	N3	MOYEN à FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
Orvet	N2	MOYEN à FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
Lézard vert (occidental)	N1	MOYEN à FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>
Lézard vivipare	N2	FAIBLE			<i>Non significatif</i>	<i>Non</i>

REPTILES						
ESPECES ou Groupe d'espèces		ZONE D'ETUDE				
Nom français	Protection nationale	Niveau d'enjeu	Impacts prévisibles	Mesures d'évitements et réductrices	Impact Résiduel	Dossier demande de dérogation
Lézard des murailles	N1	FAIBLE	favorable lié au layon forestier et socles pylônes pour l'insolation -	limitation de la modification du milieu de vie (ET5 à ET7 ; RT6, RT7)	Non significatif	Non
<i>Couleuvre à collier</i>	<i>N1</i>	<i>FAIBLE</i>			Non significatif	Non
<i>Couleuvre vipérine</i>	N2	Nul	Nul <i>Ruisseau Neste du Louron, habitat potentiel de cette espèce, non concerné par une incidence</i>	—	Non significatif	Non

Les espèces potentielles figurent en italique dans les tableaux ci-dessus

Compte tenu des impacts attendus, et des mesures prévues, la présente demande ne concerne donc aucune espèce de reptile.

e) Amphibiens

Pour les **amphibiens**, une espèce a été recensée et cinq sont potentielles. Toutes sont protégées, mis à part la Grenouille rousse qui bénéficie d'une protection partielle. Les enjeux pour les amphibiens, au sein de la zone du projet, se concentrent sur l'existence de zones favorables à leur reproduction : ruisseau, fossé, mouillères.

Carte n° 30 : *Contacts amphibiens sur la zone d'étude*

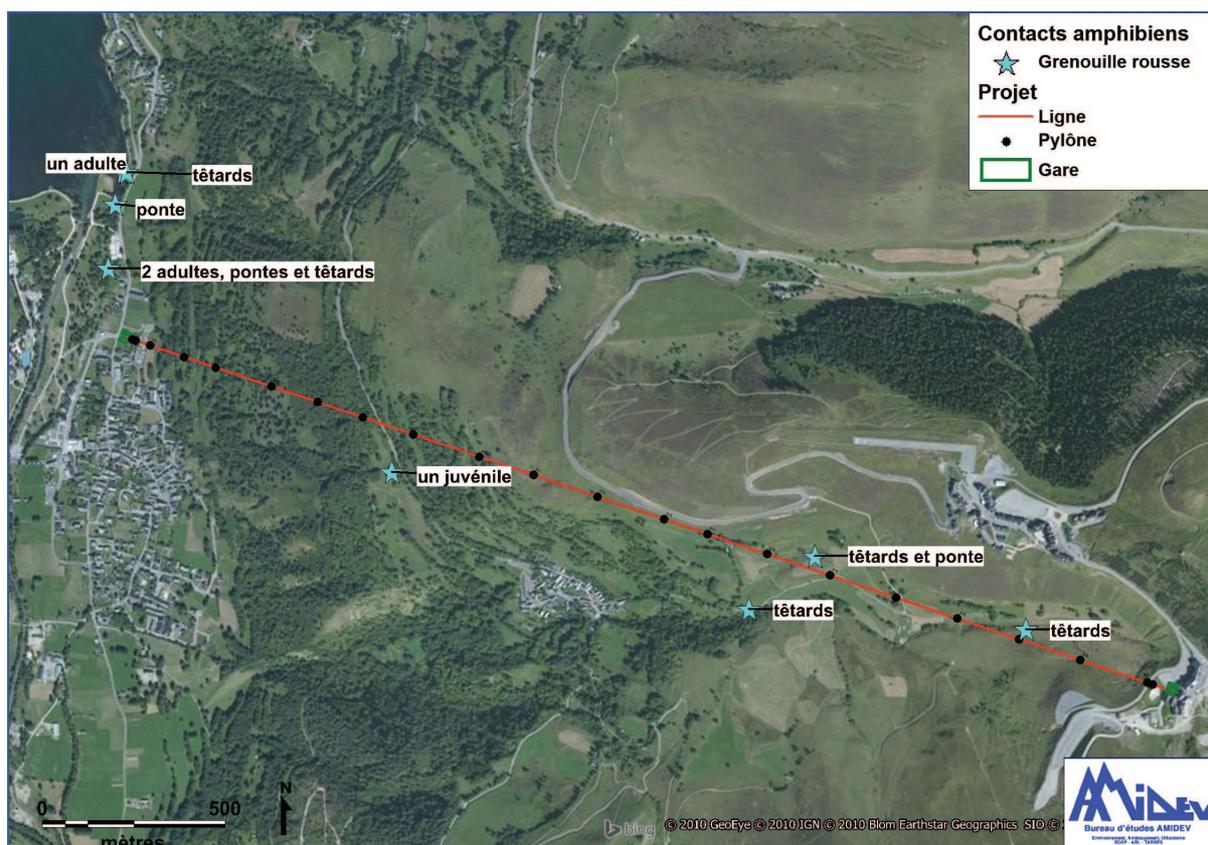


Tableau n° 12 : Enjeux amphibiens

ENJEUX AMPHIBIENS						
ESPECES		PROTECTION			ZONE D'ETUDE	
Nom latin	Nom français	Protection nationale	Dir. habitats	Liste Rouge Midi-Pyrénées	Niveau d'enjeu	Commentaires
<i>Calotriton asper</i>	Euprocte des Pyrénées	N1	An4	VU	MOYEN	Esp. protégée, endémique des Pyrénées, exigeante en terme de milieu, encore relativement commune, mais des menaces pèsent sur elle, liées à la fréquentation grandissante de la chaîne -Potentielle ruisseau de Germ et Lac de Génos Loudenvielle, Neste du Louron - Enjeu pollution, dégradation du ruisseau de Germ
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	N1	An4	EN	MOYEN	Esp. protégée - largement distribuée en zone pyrénéenne, s'accommode localement de milieu fortement anthropisés et plus ou moins dégradés, mais très sensible à la chytridiomycose les populations semblent menacées - potentielle - Enjeu/destruction individus travaux et dégradation milieu de reproduction
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	N3	An5	LC	MOYEN A FAIBLE	Esp. partiellement protégée, commune, localement abondante sur les reliefs de Midi-Pyrénées. Globalement les populations semblent stables dans la région. Contactée à de nombreuses reprises -Enjeu/destruction individus travaux et dégradation milieu de reproduction
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	N2		LC	FAIBLE	Esp. protégée bien distribuée dans la région et localement commune. Globalement, les populations semblent stables dans la région - Potentielle - Enjeu/destruction individus travaux et dégradation milieu de reproduction
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	N2		LC	FAIBLE	Esp. protégée commune peu exigeante en terme de milieu, non menacée - Potentielle - Enjeu/destruction individus travaux et dégradation milieu de reproduction
<i>Bufo spinosus</i> (<i>Bufo bufo</i>)	Crapaud épineux (Crapaud commun)	N2		B3	FAIBLE	Esp. protégée largement distribuée en Midi-Pyrénées - Potentielle - Enjeu/destruction individus travaux et dégradation milieu de reproduction

Les milieux de reproduction, sur lesquels se concentrent les enjeux ne sont pas directement concernés par l'aménagement.

Il convient cependant de souligner dans le secteur des pylônes 15, 16 et 19, la présence à proximité d'habitats de reproduction avérés de la **Grenouille rousse** et potentiels d'autres espèces dont notamment le **Crapaud accoucheur**

Un risque de dégradation est possible durant les travaux (piétinement, pollutions par les hydrocarbures, divagation des engins de chantiers). Le risque de destruction d'individus est également plus praignant à proximité de ces zones.

Ce risque est surtout concentré au niveau de l'implantation du **pylône 19** vis à vis d'une mouillère, les autres habitats humides étant plus éloignées des travaux.

L'**Euprocte des Pyrénées**, espèce potentielle, ne subira pas d'impact significatif durant l'exploitation de la télécabine. En revanche, durant les travaux, un **impact indirect** est possible. La proximité des **pylônes 21, 20, 19 et 18** avec le ruisseau de Germ, habitat potentiel de l'Euprocte, pourra engendrer au moment de leurs constructions, un risque de pollution de cet habitat par le ruissellement de particules fines ou autres polluants.

Le tableau de synthèse ci dessous récapitule le niveau d'enjeux de l'espèce au regard de la zone d'étude, les impacts prévisibles attendus au regard du projet, les mesures prévues, le niveau d'impact résiduel et la nécessité d'établir ou non un dossier de demande de dérogation.

Tableau n° 13 : Synthèse des enjeux, impacts attendus, mesures et impacts résiduels sur les amphibiens

AMPHIBIENS						
ESPECES ou Groupe d'espèces		ZONE D'ETUDE				
Nom français	Protection nationale	Niveau d'enjeu	Impacts prévisibles	Mesures d'évitements et réductrices	Impact Résiduel	Dossier demande de dérogation
<i>Euprocte des Pyrénées</i>	N1	MOYEN	Faible Risque accidentel de pollution indirecte pendant les travaux (construction pylônes 18, 19, 20 et 21) sur le ruisseau de Germ, habitat potentiel de cette espèce.	Mesures visant à éviter la pollution du réseau hydrographique (ET5, ET6, ET7, RT3, RT6, RT7, RT9, RT12)	Non significatif	Non
<i>Crapaud accoucheur</i>	N1	MOYEN	Faible Risque accidentel de dégradation d'habitat de reproduction localisé à proximité des travaux (principalement implantation du pylône 19), pas d'habitat de reproduction sur emprise des travaux - Risque destruction individus - Modification minime habitat terrestre.	_ Limitation de la modification et de la dégradation du milieu de vie (EP1, EP2, ET1 à ET4, RT1, RT2, RT11, RT13, RT15) _ Préservation d'habitat de reproduction et d'hivernage favorable aux amphibiens (EP3, RT8, RD3, RD9) _ Réduction du risque de destruction d'individus (RT1, RT5) _ de façon plus générale, limitation de la modification du milieu de vie (ET5 à ET7 ; RT6, RT7)	Non significatif	Non
<i>Grenouille rousse</i>	N3	MOYEN A FAIBLE			Non significatif	Non
<i>Salamandre tachetée</i>	N2	FAIBLE			Non significatif	Non
<i>Triton palmé</i>	N2	FAIBLE			Non significatif	Non
<i>Crapaud commun</i>	N2	FAIBLE			Non significatif	Non

Les espèces potentielles figurent en italique dans les tableaux ci-dessus

Compte tenu des impacts attendus et des mesures prévues, la présente demande ne concerne donc aucune espèce d'amphibien.

f) Insectes

Pour les insectes, la zone d'étude comprends six espèces d'odonates, trente quatre espèces de lépidoptères dont deux potentielles, un coléoptère et huit orthoptères. Parmi ces espèces, deux lépidoptères protégés sont potentiels.

Les enjeux portent sur la présence potentielle de la Bacchante dans la partie basse boisée de la zone d'étude et de façon plus générale sur la présence de prairies humides riches en fleurs, favorisant une bonne diversité entomologique.

Tableau n° 14 : Enjeux insectes état des lieux

ENJEUX INSECTES							
ESPECES ou Ordre		PROTECTION				ZONE D'ETUDE	
Nom latin	Nom français	Protection nationale	Dir. habitats	Berne	Liste Rouge France	Niveau d'enjeu	Commentaires
<i>Lopinga achine</i>	<i>Bacchante</i>	Ni.1	An4	B2	NT	MOYEN	<i>Esp. protégée potentielle uniquement partie basse boisée de la zone d'étude - en forte régression, avec une répartition très localisée en France - Enjeu/destruction individus travaux et dégradation habitat</i>
<i>Lycaena hippothoe</i>	Cuivré écarlate				LC	MOYEN A FAIBLE	Espèce sans statut de protection recensée - localisée et peu abondante en France - plante hôte commune - Enjeu/destruction individus travaux et modification habitat (diminution du caractère humide) -

ENJEUX INSECTES							
ESPECES ou Ordre		PROTECTION				ZONE D'ETUDE	
Nom latin	Nom français	Protection nationale	Dir. habitats	Berne	Liste Rouge France	Niveau d'enjeu	Commentaires
Polyommatus amandus	Azuré de la Jarosse				LC	MOYEN A FAIBLE	Espèce sans statut de protection recensée - très localisé et peu abondant - plante hôte relativement commune - Enjeu/destruction individus travaux et dégradation habitat -
Autres Lépidoptères - Orthoptères - Coléoptère - Odonates						FAIBLE	Pas d'espèce protégée, présence d'espèces communes - Enjeu/destruction individus travaux et dégradation habitat
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	<i>Ni.1</i>	<i>An4</i>	<i>B2</i>	<i>LC</i>	<i>FAIBLE à NUL</i>	<i>Esp. protégée potentielle uniquement pour de l'alimentation du survol - Encore répandue et localement abondante dans les Pyrénées - enjeu dégradation habitat d'alimentation</i>

Les espèces potentielles figurent en italique dans le tableau ci-dessus

Comme évoqué pour les autres groupes faunistiques, les impacts induits par le projet sur les insectes sont limités en raison du contexte actuel et des caractéristiques du projet. Notamment une prairie humide riche en fleurs et favorables à de nombreuses espèces d'insectes, dont potentiellement à l'alimentation de l'**Apollon**, n'est pas concernée par les travaux

Le **maintien d'un layon ouvert** dans la traversé des linéaires de haies et de pré-bois de la zone intermédiaire pourra déranger certaines espèces forestières. Cet impact s'avère tout de même limité, comme il a été démontré précédemment. D'autres insectes pourront par contre bénéficier de cette ouverture du milieu.

Vis à vis de la **Bacchante**, espèce de lépidoptère à enjeu potentielle dans ce milieu, l'impact attendu porte sur un risque de destruction d'individus lors de l'implantation des pylônes 4 à 10 en cas de reproduction de l'espèce, sur ces zones. La destruction potentielle de ses plantes hôtes (poacés) durant les travaux n'engendre pas d'incidence majeure. Ces espèces sont relativement communes. Aucune incidence durable n'est à craindre. Inféodée aux lisières et bois clairs à strate herbacée développée jusqu'à 1100m d'altitude, le maintien d'un layon ouvert sous la ligne apparaît même favorable à cette espèce.

Le tableau de synthèse ci dessous récapitule le niveau d'enjeux de l'espèce au regard de la zone d'étude, les impacts prévisibles attendus au regard du projet, les mesures prévues, le niveau d'impact résiduel et la nécessité d'établir ou non un dossier de demande de dérogation.

Tableau n° 15 : Synthèse des enjeux, impacts attendus, mesures et impacts résiduels sur les insectes

INSECTES							
ESPECES ou Groupe d'espèces			ZONE D'ETUDE				
Nom latin	Nom français	Protection nationale	Niveau d'enjeu	Impacts prévisibles	Mesures évitement et réductrices	Impact Résiduel	Dossier demande de dérogation
<i>Lopinga achine</i>	Bacchante	<i>Ni.1</i>	MOYEN	Faible <i>Risque de destruction d'individus faible uniquement sur la partie aval boisée (travaux terrassement limité à l'emprise des pylones, et espèce non recensée mais potentielle) - Dégradation du territoire de vie limitée durant les travaux, layon forestier pour l'exploitation de la télécabine potentiellement favorable à cette espèce</i>	<ul style="list-style-type: none"> _ Limitation de la modification du milieu de vie (EP1, EP2, ET1 à ET4, RT1, RT2, RT11, RT13, RT16, RD3, RD9) _ Réduction du risque de destruction d'individus (RT1, RT5) _ de façon plus générale, limitation de la modification du milieu de vie (ET5 à ET7 ; RT6, RT7) 	Non significatif	Non

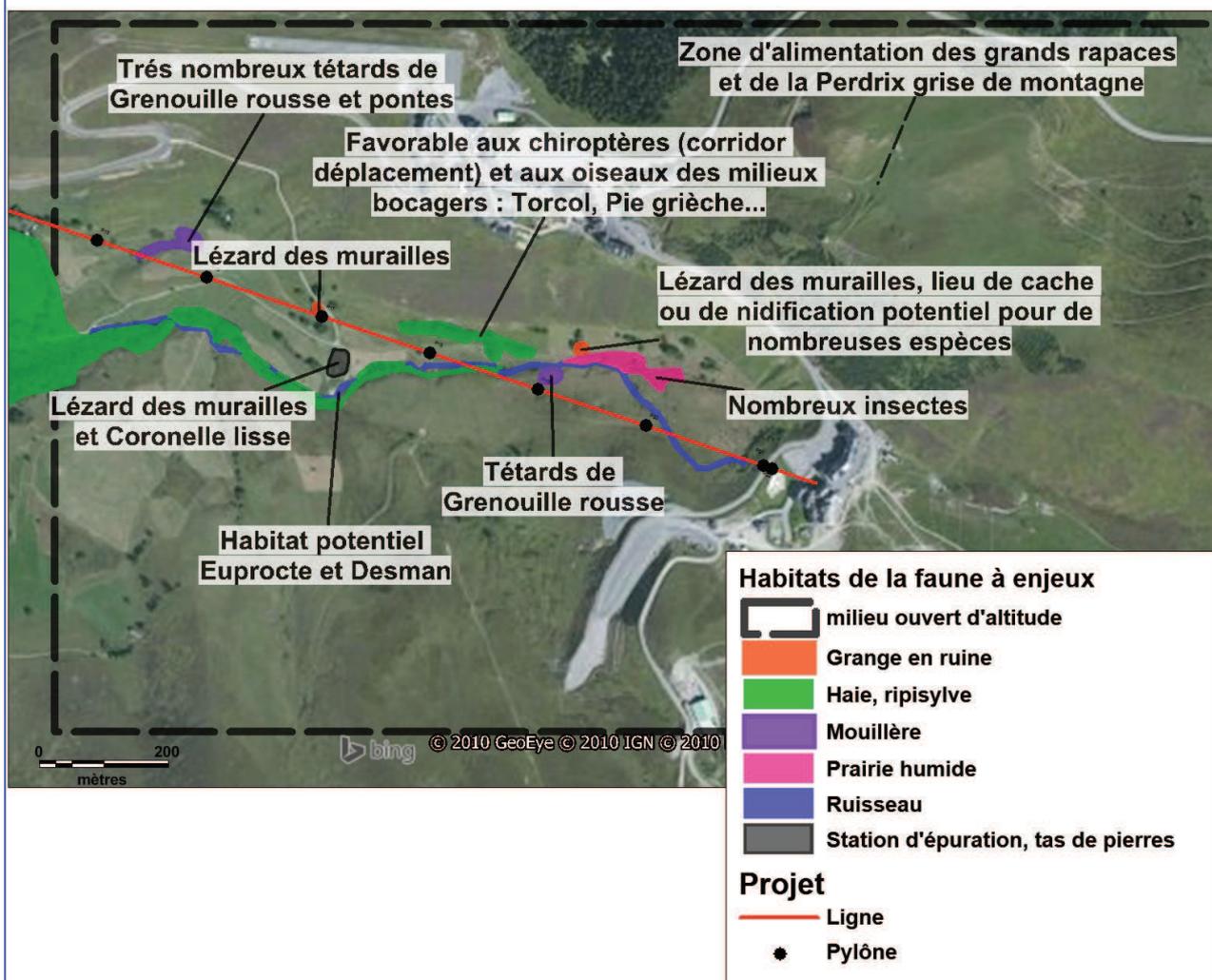
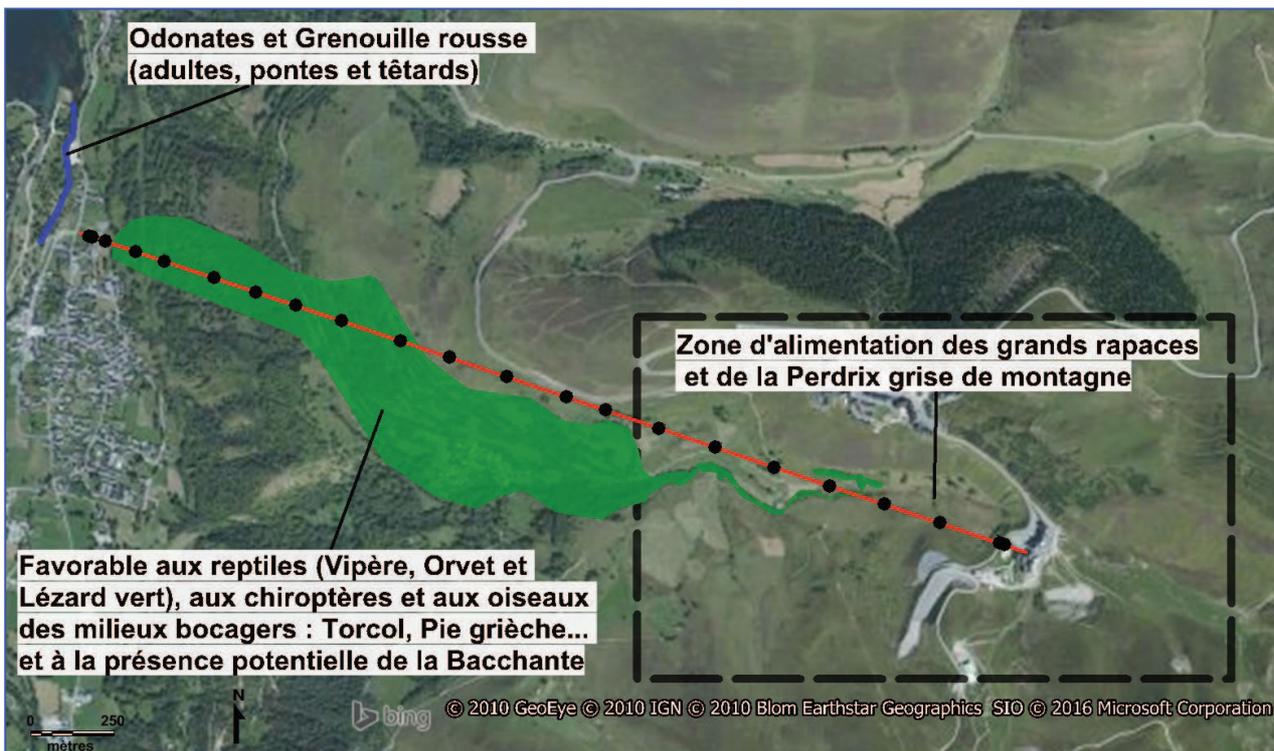
INSECTES							
ESPECES ou Groupe d'espèces			ZONE D'ETUDE				
Nom latin	Nom français	Protection nationale	Niveau d'enjeu	Impacts prévisibles	Mesures évitement et réductrices	Impact Résiduel	Dossier demande de dérogation
<i>Lycaena hippothoe</i>	Cuivré écarlate		MOYEN A FAIBLE	Faible Risque de destruction d'individus et plantes hôte -Altération du milieu de vie localisée et surtout concentrée à la phase des travaux, donc temporaire - Prairie humide favorable non concerné par les travaux	Limitation de la modification du milieu de vie (EP1, ET1 à ET4, RT1, RT2, RT11, RT13, RT16), - Réduction du risque de destruction d'individus (RT1, RT5) - de façon plus générale, limitation de la modification du milieu de vie (ET5 à ET7 ; RT6, RT7)	Non significatif	Non
<i>Polyommatus amandus</i>	Azuré de la Jarosse		MOYEN A FAIBLE	Faible Risque de destruction d'individus faible (travaux terrassement limité à l'emprise des pylones et gares) - Dégradation du territoire de vie limitée durant les travaux - Layon forestier pour l'exploitation de la télécabine potentiellement favorable à cette espèce.		Non significatif	Non
Autres Lépidoptères			FAIBLE	Faible Risque de destruction d'individus et plantes hôte -Altération du milieu de vie très localisé et surtout concentré à la phase des travaux, donc temporaire.		Non significatif	Non
Coléoptères			FAIBLE	Faible Risque de destruction d'individus - Altération du milieu de vie localisé et surtout concentré à la phase des travaux, donc temporaire.		Non significatif	Non
Orthoptères			FAIBLE	Faible Risque de destruction d'individus - Altération du milieu de vie localisée et surtout concentrée à la phase des travaux, donc temporaire - Prairie humide favorable non concernée par les travaux.		Non significatif	Non
<i>Parnassius apollo</i>	<i>Apollon</i>	<i>Ni.1</i>	<i>FAIBLE à NUL</i>	<i>Faible à nul</i> <i>Altération habitat d'alimentation potentiel très localisée et surtout concentrée à la phase des travaux, donc temporaire.</i>		Non significatif	Non
Odonates			<i>FAIBLE à NUL</i>	Faible à Nul Risque indirect et accidentel de pollution dégradation d'habitat de reproduction potentiel durant les travaux (pas d'aménagement dans habitat larvaire favorable).		Mesures visant à éviter la pollution du réseau hydrographique (ET5, ET6, ET7, RT3, RT6, RT7, RT9, RT12)	Non significatif

Les espèces potentielles figurent en italique dans les tableaux ci-dessus

Compte tenu des impacts attendus et des mesures prévues, la présente demande ne concerne donc aucune espèce d'insecte.

g) Synthèse zone à enjeux pour la faune

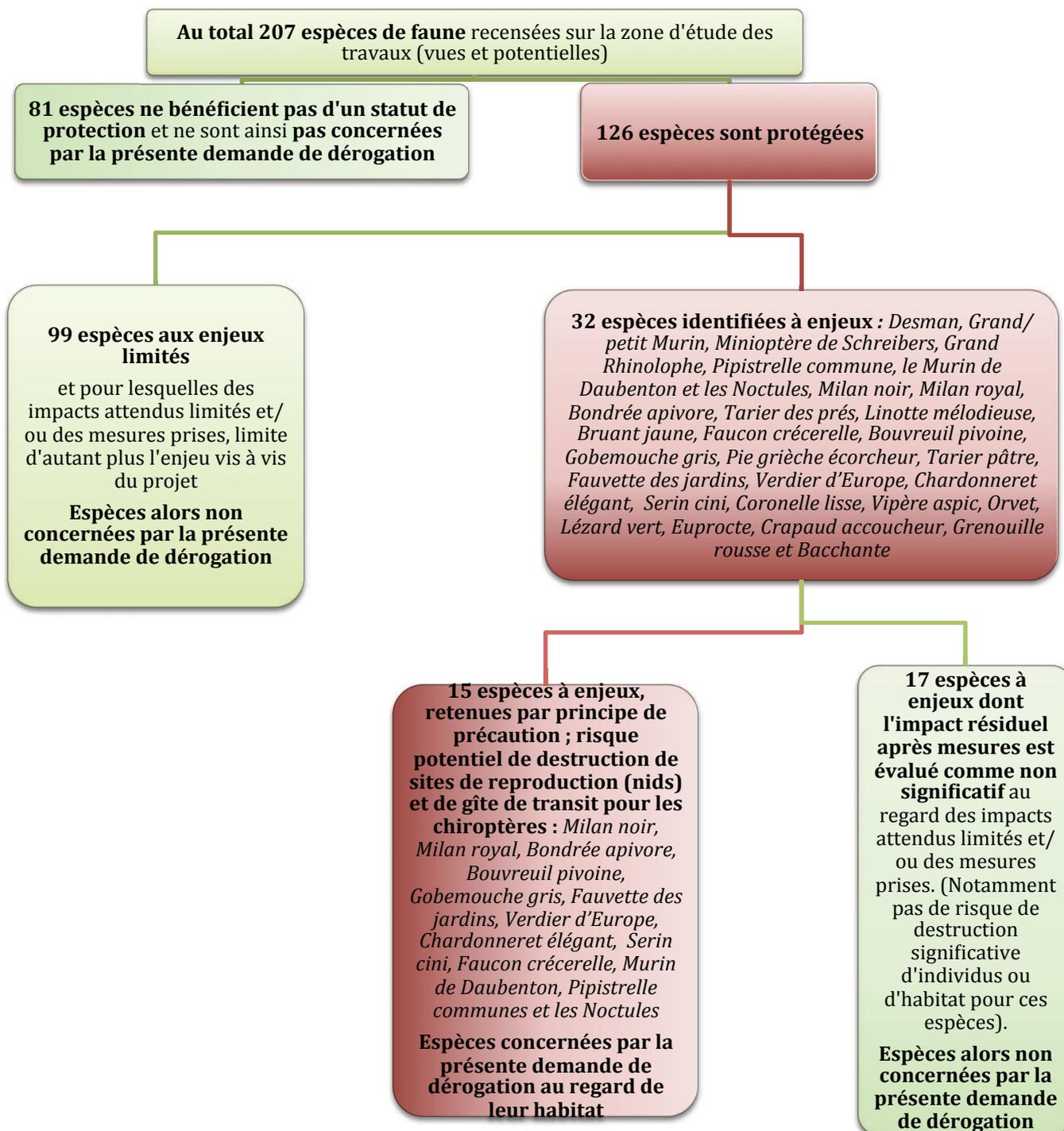
Carte n° 31 : Zones à enjeux pour la faune



2.1.6. Justification du choix des espèces objets du présent dossier

Le schéma ci-après vient synthétiser les différentes étapes retenues pour définir la liste des espèces protégées qui font l'objet de la présente demande.

Schéma n° 1 : Démarche appliquée pour retenir les espèces de présent dossier de dérogation



Au final, dix espèces d'oiseaux et cinq espèces de chauves-souris font l'objet de la présente demande de dérogation.

Pour les oiseaux, parmi les 15 espèces à enjeux, n'ont été retenues que les 10 qui présentent la plus forte probabilité de nicher en zone forestière, habitat présent dans la partie basse du projet et concerné par du déboisement : Bouvreuil pivoine, Milan noir, Milan royal, Bondrée apivore, Gobemouche gris, Fauvette des jardins, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Serin cini et Faucon crécerelle.